

Compte administratif 2019

Document d'analyse (doc.0)

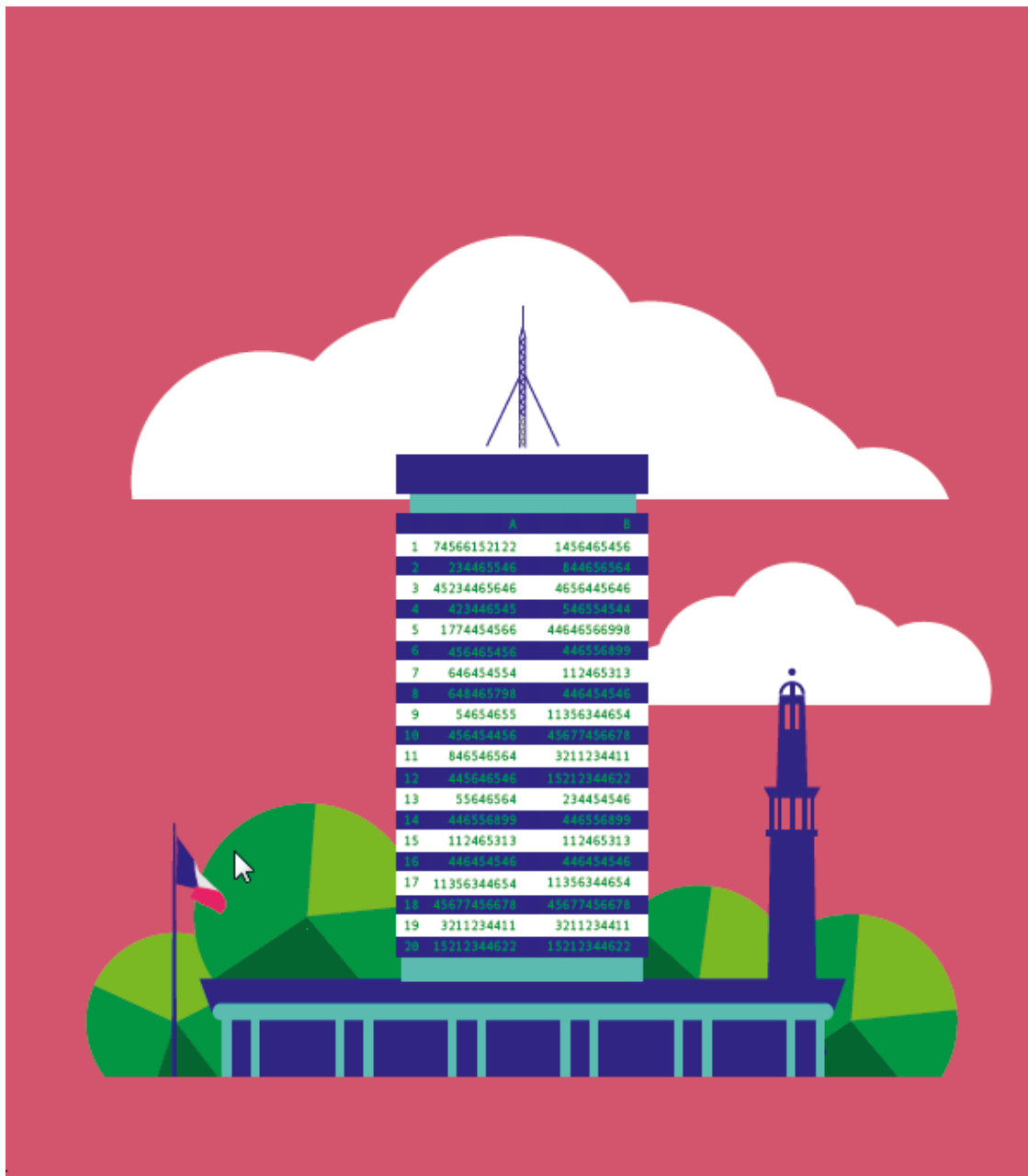


Table des matières

Introduction	4
Note méthodologique.....	10
Grands équilibres	11
1. Budget de fonctionnement	12
Recettes de gestion courante.....	13
Fiscalité	13
Compensations.....	14
Dotations de l'Etat.....	16
Dotations de la Métropole.....	17
Autres recettes de gestion courante	17
Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions	22
Dépenses de gestion courante	23
Dépenses de personnel	23
Soutien à la vie associative et au CCAS.....	25
Charges à caractère général.....	27
Autres dépenses	30
Dépenses exceptionnelles et provisions	30
Charges financières	31
2. Épargnes	32
Épargne de gestion courante	33
Résultat exceptionnel.....	34
Epargne de gestion.....	34
Epargne brute.....	34
Epargne nette.....	35
3. Budget d'investissement	36
Recettes d'investissement.....	37
Ressources propres d'investissement	37
Emprunt.....	38
Autres ressources d'investissement.....	38
Dépenses d'investissement.....	40
Travaux et études	42
Avances versées pour la réalisation des ZAC	42
Subventions d'équipements	43
Principales réalisations 2019.....	44
Participations	46
Opérations pour compte de tiers	46
Autres dépenses d'investissement.....	46
Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)	47
Remboursement de la dette.....	48

4. Résultat de clôture	50
5. ANNEXES	52
ANNEXE 1 : Ratios réglementaires	53
Données de référence.....	54
ANNEXE 2 : Compte de gestion	55
Bilan passif.....	55
Bilan actif.....	56
Compte de résultat.....	57
ANNEXE 3 : Budgets annexes et régie	58
Budget annexe : Activités économiques	58
Budget annexe : Locaux culturels	59
Budget annexe : Self Clemenceau.....	59
Budget annexe : Cuisine centrale.....	60
Budget annexe : Mistral – Eaux Claires.....	60
Régie lumière.....	60
Résultat de clôture des budgets annexes	61
Résultat de clôture consolidé.....	61
Résultat de clôture régie Lumière.....	62
ANNEXE 4 : Eléments relatifs à la dette	63
Structure de la dette après swaps (M€).....	63
Classification des risques des emprunts.....	63
Profil d’extinction de la dette.....	64
Capacité de désendettement	65
Répartition par prêteurs.....	65
ANNEXE 5 : Détails « autres »	66
Détails « autres » recettes de gestion courantes.....	66
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	66
Détail « autres » charges à caractère général.....	67
ANNEXE 6 : Acronymes.....	68

Introduction

Stabilisation de la situation financière de la Ville :

L'année 2019 traduit la poursuite de la stabilisation financière de la Ville. La hausse des recettes de gestion courante de près de 5M€ liée principalement à la hausse de recettes fiscales suite à la revalorisation forfaitaire et physique des bases, couplée à une hausse moins importante des dépenses de gestion courante (3,3M€) malgré l'application de mesures nationales telles que la continuité de la réforme Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) et de mesures volontaristes comme la deuxième année de mise en œuvre du régime indemnitaire de fonction, conduit à une situation financière conforme aux grands équilibres financiers. L'épargne brute se situe à 30M€ (taux d'épargne brute de 11%) contre 27,5M€ l'an passé. Cette amélioration de l'autofinancement a notamment permis de limiter fortement le recours à l'emprunt (12,3M€ contre 20M€ l'an passé) et de réduire ainsi l'encours de dette de 7,7M€ sur le budget principal. Le désendettement opéré cette année, après celui de 2,2M€ l'an dernier à travers le remboursement de capital anticipé de deux emprunts, traduit une gestion optimisée et responsable de la dette, cette dernière étant un des leviers d'action pour redonner des marges financières à la collectivité. De ce fait, la capacité de désendettement de la Ville est de 8,3 années en 2019, soit bien inférieure au seuil des 12 ans prévu par l'Etat pour l'échelon communal et en baisse par rapport à l'exercice précédent (9,3 années). Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la Ville de Grenoble respecte les objectifs de la contractualisation avec l'Etat pour la deuxième année consécutive.

Priorités de l'année 2019 :

L'une des priorités essentielles de notre municipalité restant l'éducation, l'année 2019 a vu la poursuite du plan Ecoles avec l'ouverture de l'école maternelle Florence Arthaud suite à d'importants travaux d'extension et de restructuration de l'ancienne école Saint-Bruno ainsi que l'extension et la restructuration partielle de l'école maternelle Buffon avec notamment la création d'une salle de motricité mutualisée avec le quartier, la réhabilitation du restaurant scolaire et l'agrandissement des espaces de repos et du périscolaire. Les travaux de rénovation énergétique menés par la SPL OSER dans les écoles E.Chatoin, Painlevé et l'école élémentaire Ampère se sont également terminés (suite à l'incendie de l'école maternelle Ampère, les travaux seront achevés en 2020). Par ailleurs, la construction de l'école Marianne Cohn dans le parc Hoche s'est poursuivie et le démarrage de l'extension de l'école Diderot a débuté, tout comme les études et la concertation en vue de travaux sur la cour de l'école Clemenceau ainsi que les travaux de rénovation énergétique de l'école et du gymnase Joseph Vallier. 2019 c'est aussi l'obtention du label Ville amie des enfants et la célébration des 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant ainsi que l'obtention de la Labellisation Cités éducatives qui a initié le démarrage du travail d'élaboration du plan d'action. La Ville a également achevé le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ et a augmenté le nombre d'ATSEM par classe (97% à la rentrée 2019). Le projet éducatif de territoire a été renouvelé et le plan mercredi adopté, sans oublier la mise en place des chantiers jeunes à l'été 2019. Enfin, soucieuse de préserver la santé des enfants et de continuer la lutte contre les pollutions, la Ville a mené des projets ambitieux tels que la mise en œuvre d'un nouveau marché de fournitures scolaires incluant des clauses sanitaires élevées comme la lutte contre les perturbateurs endocriniens, la réduction du gaspillage à la cuisine centrale en avançant le délai d'inscription à la restauration scolaire de 48 heures à 72 heures, la commande de camions de livraisons de la cuisine centrale au gaz naturel véhicule et le lancement des études sur le remplacement des barquettes plastiques (écoles, crèches) par de l'INOX.

Dans le domaine culturel, 2019 a été marquée par la réouverture du Théâtre Prémol, trois ans après l'incendie qui avait ravagé l'équipement. La salle de théâtre a été reconstruite, l'accueil reconfiguré, les loges rendues accessibles tout en permettant l'amélioration de la performance thermique et acoustique du bâtiment. Après l'exposition consacrée aux Dieux d'Égypte l'an dernier, les visiteurs se sont pressés en nombre au Musée pour voir l'exposition « Picasso-Au cœur des Ténèbres ». L'exposition « Fascinants Félines » au Muséum, qui a ouvert au public en décembre 2019 et qui se prolonge tout au long de l'année 2020, a également connu une fréquentation record pour son démarrage. Du côté des bibliothèques, notons l'adoption du Plan lecture validant notamment la gratuité de ces dernières à compter du 1er juillet, le démarrage des travaux du Rez-de-chaussée de la Bibliothèque d'Études et du Patrimoine ou encore l'obtention de la deuxième labellisation « Bibliothèque Numérique de Référence » attribuée par l'Etat et l'extension de la Numothèque à l'échelle de la Métropole en septembre 2019. Une saison a également été organisée pour fêter les 50 ans du conservatoire, célébré entre autre par l'achat d'un piano à queue permettant d'augmenter les capacités de salles d'audition. Des travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie ont également été effectués au théâtre des Peupliers permettant ainsi de lever l'avis défavorable. 2019 fut par ailleurs l'occasion de moderniser les équipements culturels sur le plan informatique par le déploiement d'une nouvelle offre de ventes et de réservations en ligne pour les Musées, d'une rénovation des sites du théâtres, du conservatoire et du Muséum, de la mise en place du contrôle d'accès au conservatoire ainsi que l'achat d'un module permettant de s'inscrire en ligne. Enfin, suite à un appel à projet, un nouveau projet a été mis en œuvre par l'association PLEGE au CIEL.

Du côté des sports, 2019 a vu l'ouverture du Centre sportif Jean-Philippe Motte qui permet d'offrir une diversité d'activités, grâce notamment à son mur d'escalade et sa salle de motricité, pour différents âges et publics, avec une attention au sport adapté. La Ville a également poursuivi la maintenance et l'entretien de ses autres équipements. Signalons ainsi à titre d'exemple, l'amélioration des équipements techniques de la piscine Jean Bron avec notamment l'installation de capteurs solaires simplifiés pour la pataugeoire ou encore la rénovation des locaux communs du Rez-de-chaussée du centre sportif Hoche à l'été 2019. Par ailleurs, des travaux ont permis aux différents terrains de football et de rugby (Bachelard, Clos d'Or, Vercors, Lesdiguières...) d'être homologués par les fédérations pour que toutes les équipes des clubs puissent jouer en compétition. Le soutien aux clubs amateurs s'est poursuivi en s'appuyant sur les critères définis en 2016 et 2018 pour le haut niveau tout en maintenant l'accompagnement pour le développement des projets des clubs professionnels, notamment le projet « Planet FCG » au stade Lesdiguières et le projet du GF 38 sur les locaux de Vercors. Des mesures particulières ont été prises à l'été 2019 dans les piscines pour assurer une saison estivale dans les piscines plus sereine : renfort de la présence de la police municipale et de la société de sécurité, adaptation des horaires... En outre, la Ville a poursuivi ses efforts pour offrir des activités physiques et sportives au plus grand nombre en s'attachant plus particulièrement aux publics les plus éloignés avec une attention spécifique au public féminin. Les éducateur-trices territoriaux des activités physiques et sportives s'attachent à développer la pratique sportive pour tous les enfants grâce à une intervention dans toutes les écoles et en temps périscolaire trois soirs par semaine. Enfin, la Ville a accompagné des temps forts sur le territoire grenoblois tels que les tournois féminins et masculins de tennis de la Ville de Grenoble, le 5ème open des Alpes de natation, les courses de Grenoble/Vizille ou encore l'Ekiden.

En ce qui concerne les relations internationales, signalons l'ouverture officielle en mai 2019 du Pôle de Solidarité internationale ayant pour vocation d'initier une synergie de l'ensemble des associations œuvrant pour la « solidarité internationale » tout en permettant un accueil du public pour des formations et des expositions. Cette inauguration a été effectuée en présence de l'Agence française de développement, qui a soutenu financièrement le projet, et de sept classes du collège Aimé Césaire qui ont travaillé pendant leur année scolaire sur les valeurs de la solidarité internationale et la création d'un logo pour ce nouveau site. Depuis, le lieu regroupe le siège permanent de 7 associations du territoire, un espace grand public ayant déjà accueilli plusieurs manifestations et une librairie solidaire gérée par des migrants. Au-delà de la programmation très dense de la Maison de l'international, 2019 a été marquée par une longue et fructueuse « Saison roumaine », un très

dynamique « Grenoble vit l'Europe » et par une Journée internationale des langues très suivie. Mais ce sont surtout les anniversaires de certains jumelages qui ont marqué l'année : les 20 ans de Grenoble-Constantine en avril, les 30 ans de Grenoble-Oxford en mai, les 40 ans de Grenoble-Essen en janvier et mai, et les 20 ans de Grenoble-Ouagadougou en juin. Plusieurs grandes coopérations ont également été renouvelées (Essen, Constantine, Sfax, Ouagadougou, Sevan).

Du côté de la Ville solidaire et citoyenne, les efforts effectués en terme d'accueil des usagers de premier niveau, de réponses apportées et de facilité de recherche et d'accès à l'information via le site de la Ville ont été récompensés par l'obtention du 3ème prix du Baromètre AFNOR Accueil et Relations usagers pour la catégorie des Villes de plus de 50 000 habitants. Ce Trophée consacre en effet les structures les plus exemplaires dans leurs relations à l'utilisateur tout au long de son parcours (accueil, orientation, délivrance du service) et de ses modes de contact (mail, courrier, téléphone, site internet, réseau social). Par ailleurs, le projet Idylle concernant le suivi de la demande des usagers, continue son déploiement dans les services. En outre, en lien avec la transition numérique, l'usage des téléservices a progressé avec la mise en place d'un nouveau téléservice pour la Gestion Urbaine de Proximité en complément du Fil de la Ville avec géolocalisation du signalement fait par l'utilisateur. Une simplification administrative, sur la base du « dites-le nous une fois », a également été opérée, dispensant ainsi les associations de fournir 3 des 5 pièces qui étaient jusqu'ici nécessaires au moment du dépôt de dossier de demande de subventions à travers l'ouverture d'un accès au Répertoire National des Associations et aux informations détenues par la Préfecture et l'Insee. Parallèlement, il est à noter une forte progression des inscriptions en ligne et de la part du web dans la délivrance de prestations clés (65% pour l'inscription sur les listes électorales, 96% pour les demandes de rendez-vous) ainsi que la prépondérance des demandes d'actes d'état civil en mode dématérialisé (81% des demandes dont 53% à travers le dispositif COMEDDEC d'échanges de données d'état civil). Le répertoire national unique, duquel les listes électorales seront extraites avant chaque scrutin, a également été mis en place et utilisé pour les élections européennes.

Par ailleurs, un plan d'actions et de communication partenarial et transversal réunissant 11 Directions de la Ville et le CCAS sur « les drogues, les risques et nous » a été mis en œuvre sur la base d'une convention et d'un financement de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Il consiste notamment à réduire les risques sur l'espace public via les maraudes, l'information et la distribution de matériels de prévention par les 4 intervenants pairs municipaux et à réaliser un projet vidéo en direction des consommateurs de produits psychoactifs. En outre, un programme d'actions collectives ou individuelles (26 animations santé en partenariat) a été élaboré : semaine européenne de vaccination, diabète, mois sans tabac, cafés santé, ateliers cuisines et équilibre alimentaire, dépistage organisé des cancers, formations aux gestes de premiers secours. Un plan de communication systématique et élargie auprès de la communauté éducative (Directeurs d'écoles, Direction Education jeunesse, Parents) a été également mis en place à la rentrée scolaire. Par ailleurs, suite au vote par le Conseil municipal du plan d'actions perturbateurs endocriniens, des premières actions de promotion de la santé environnementale et sensibilisation du public (réunion publique sur les perturbateurs endocriniens) ont été organisées. Une campagne de lutte contre les termites a également été mise en place (arrêtés d'injonction envers 850 propriétaires, réunions publiques, porte-à-porte et production de documents d'information). Enfin, 2019 a été marquée par la tenue de la conférence municipale de santé sur le travail pair en santé et la pérennisation du dispositif de médiateurs-trices pair-es en santé ainsi que par la négociation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de financement avec l'Agence Régionale de Santé.

Enfin, 2019 a vu la mise en œuvre des projets sociaux des 10 Maisons des Habitants, avec notamment le renforcement de la part animation du pôle d'animation gérontologique et intergénérationnel, la participation à la « caravane des droits » (pilote par le CCAS), l'intégration dans 2 accueils d'une nouvelle formalité (les tickets résidents pour le stationnement, le développement des propositions familles avec l'embauche d'adultes relais dans les quartiers

politique de la Ville). L'équipe juridique mobile sur le droit au logement et à l'hébergement s'est poursuivie tout comme les ateliers citoyens qui permettent à des volontaires et habitants tirés au sort de faire des propositions aux élus sur des thématiques jugées prioritaires telles que la revitalisation des commerces et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Une quinzaine de petits aménagements ont été réalisés avec les habitants pour améliorer l'espace public dans le cadre du développement des chantiers ouverts au public. Le projet de « la rue aux enfants » a également été lancé. Forte de son expérience en matière de démocratie participative, la Ville de Grenoble a été sélectionnée pour accueillir l'Organisation Internationale de la Démocratie Participative. La 5ème édition du budget participatif s'est tenue et des projets lancés lors des précédentes éditions ont été finalisés en 2019 tels que le Lieu. Ce projet a consisté à aménager une salle de réunion, un espace d'accueil et des locaux de stockage et d'ateliers pour l'accueil des gens de la Ville et de la rue dans les anciens locaux de l'ex antenne secteur 1 situé au 1 rue Abbé Grégoire (ateliers de bricolage et fabrication, ateliers de préparation culinaire, réunions, permanence). L'espace familles de la Maison des Habitants Centre-Ville a également été aménagé afin d'accueillir de façon plus continue des actions de soutien à la parentalité. Enfin, plusieurs réalisations sont à noter dans le cadre du renouvellement urbain. Ainsi, dans le quartier de la Villeneuve, signalons la finalisation de la rénovation du parking silo 1 des Trois quartiers et des aménagements extérieurs, la finalisation de la démolition du 160 Arlequin (ex foyer des Gentianes), la finalisation de la réhabilitation du 60 Ouest Arlequin par ACTIS, et la finalisation des espaces publics entre le 40 et 60 Arlequin. Dans le quartier Mistral, ce sont les immeubles de la « Cité du Drac » qui ont été démolis, sachant que la démolition de la barre Anatole France est actuellement en cours. A la place des immeubles de la Cité du Drac se trouvera un grand talus où près de 700 arbres seront plantés cet hiver et la prairie centrale sera étendue avec des jeux et des plantations pour les habitants à l'endroit de la barre Anatole France. Les trois tours, ainsi que les espaces publics à leurs abords, ainsi que le Lys Rouge ont également été réhabilités. A noter enfin l'installation d'une nouvelle supérette alimentaire et la construction de la plateforme de la Poste sur une superficie de 5 300 m2.

A l'instar de 2018, 2019 aura été une année riche en **événements**, telle que l'organisation de la Deuxième Biennale des Villes en transition au mois de mars qui a attiré entre 30 000 et 50 000 visiteurs avec une dimension internationale forte (55 délégations accueillies) afin de faire de Grenoble un lieu de partage autour des transitions environnementales, économiques, sociales et démocratiques. Grenoble a également accueilli la Coupe du Monde de football féminine avec des animations assurées par le service sports et quartiers et la retransmission du Quart de finale contre les Etats-Unis au Palais des sports. Le 75ème anniversaire de la Libération de la France et de Grenoble a été commémoré et des cérémonies Tryptique républicain ont été organisées dans les écoles de la Ville.

Au-delà des grands événements récurrents bien ancrés dans l'agenda Grenoblois tels que la Fête des Tuiles, le Cabaret Frappé ou encore l'été Oh Parc, certains événements ont été organisés pour l'inauguration du Centre sportif Jean-Philippe Motte et de la passerelle Saint-Laurent ainsi que pour le centenaire du maillot jaune. Le Palais des sports a quant à lui accueilli 25 événements et près de 90 000 spectateurs cette saison. En matière de communication, de nouveaux supports écrits pour les écoles (les enfants d'abord) et les commerces ont vu le jour et de nouveaux réseaux de communication sur l'espace public ont été mis en place comme les panneaux de chantier, le réseau d'affichage Vox et les kakémonos sur candélabres. Enfin, la communication pour le lancement de la candidature Grenoble Capitale verte européenne a été amorcée en 2019 pour se poursuivre en 2020.

Concernant la Ville durable, les chantiers d'apaisement et de requalification des espaces publics ont été lancés ou achevés (Passerelle Saint Laurent, ZAC Presqu'île ...) et les études se sont poursuivies sur de nombreux secteurs de projets (Abbaye, cœur de Ville, Flaubert, Presqu'île, Chronovélos, Esplanade : études préparatoires à la mise en œuvre du projet...). En 2019, la Ville a accompagné la Métropole dans l'instauration d'une taxe d'aménagement majorée sur le quartier de l'Esplanade pour faire participer les constructeurs à la réalisation des équipements publics ville et Métropole à réaliser dans les années à venir. La Ville a également été active dans l'accompagnement de la mise en œuvre du PLUi (règlementation des zones, Orientations d'Aménagement et de Programmation paysage, délibérations, retour dans le cadre » de l'enquête publique...). A noter également le lancement de l'étude Urbaine de requalification du secteur Hoche Malraux pour accompagner le départ annoncé d'une partie des bureaux : CCI et Banque Postale et permettre la valorisation des activités commerciales en extension du centre-ville et de la Caserne de Bonne.

La Ville a également poursuivi l'amélioration thermique de ses bâtiments comme il l'a été cité précédemment. Citons en complément la rénovation complète de la chaufferie de la Base de Plein Air de Mont Saint Martin à travers l'installation de capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage de locaux ainsi que la rénovation des chaufferies et/ou des systèmes de chauffage de la médiathèque Saint-Bruno et du Centre Technique Municipal (Balzac). Du fait de son action ambitieuse menée dès 2005 dans le cadre du Plan Climat Local, la Ville a obtenu en 2019 le label Cit'ergie GOLD et rejoint ainsi les deux seules collectivités labellisées à ce niveau en France que sont la Ville de Besançon et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Dans les six domaines d'action Cit'ergie, les actions suivantes ont été particulièrement remarquées : le Plan École avec un programme de travaux déployé sur les 3 groupes scolaires qui vise l'atteinte d'un niveau BBC rénovation équivalent sur l'ensemble à une réduction globale de 46 % des consommations d'énergie primaire, le plan de végétalisation pour maintenir et réintroduire la biodiversité d'une part et pour lutter contre l'effet des vagues de chaleur d'autre part mais aussi la capacité des services de la Ville de Grenoble à travailler en transversalité et la participation des habitants dans les politiques d'urbanisme.

Suite à l'incendie criminel de l'Hôtel de Ville survenu le 30 septembre 2019, des premiers travaux de décontamination ont été effectués et la Ville d'art et d'Histoire a coordonné et pris en charge la dépose, le déplacement, la restauration ou le nettoyage des œuvres, mobiliers et tapisseries. Le programme de réhabilitation se poursuivra en 2020.

Enfin, les plantations d'arbres se sont poursuivies, notamment dans les écoles ainsi que dans le parc des Champs Elysées, dans le Parc Paul Mistral et dans le square Waldeck Rousseau. Ce dernier a également accueilli une nouvelle aire de jeu tout comme le parc Pompidou et le parc Soulage. Les jeux du parc Jean Verlhac ont été également été remplacés. Un verger partagé a été aménagé dans le quartier Vigny-Musset tout comme les abords du Parc Michallon. La fontaine de Grenette a été également rénovée. Afin de réduire les pollutions, des cendriers ont été posés en lien avec les commerçants et des cendriers de poche ont été distribués. Le tri est désormais effectué sur les marchés et dix sites municipaux pilotes, dont l'hôtel de Ville, ont été équipés de poubelles permettant le tri sélectif. L'éclairage public a également été rénové sur les pistes cyclables rue Anatole France, rue des Jeux-Olympiques et sur le chemin du halage, permettant ainsi la détection de présences. Du côté des marchés, notons la création du marché Chavant, la poursuite de la mise en place du règlement des marchés et la réalisation des travaux au marché de l'Estacade (reprise des fresques, éclairage, carrelage...). La modernisation de la flotte automobile s'est poursuivie avec la commande de véhicules propres afin d'atteindre l'objectif de sortie du Diesel en 2025. Des études ont été menées sur les îlots de chaleur urbain et sur la gestion durable de l'eau dans le parc Jean Verlhac. Enfin, notons les réaménagements de la place Claude Kogan, la reprise de la promenade du jardin de Ville ainsi que la phase 2 du réaménagement du square Saint Bruno, sans oublier le partenariat avec l'école d'architecture qui a permis de réaliser un nouveau mobilier urbain, le « cocon »

Enfin, **les directions ressources**, ont été mobilisées tout au long de l'année, en appui aux différents projets portés par la collectivité.

A noter, le renforcement du soutien à la monnaie locale le CAIRN par la possibilité offerte aux agents et élu-es de la Ville de percevoir tout ou partie de leur rémunération ou indemnité en CAIRN. Cette possibilité est également ouverte aux associations pour le versement de leurs subventions.

Par ailleurs, la direction des ressources humaines a mis en place le prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019. Un soin particulier a été apporté à l'amélioration de la qualité de vie au travail à travers des formations dédiées et une journée consacrée à cette thématique le 28 novembre dernier au Palais des sports. Enfin, une mission d'aide au pilotage concentrant les fonctions de contrôle de gestion, de contrôle interne, de protection des données et d'évaluation des politiques publiques a été instaurée. En matière d'évaluations, notons notamment les évaluations des dispositifs Jeunes en montagne et des conseils citoyens indépendants sans oublier l'équipe juridique mobile.

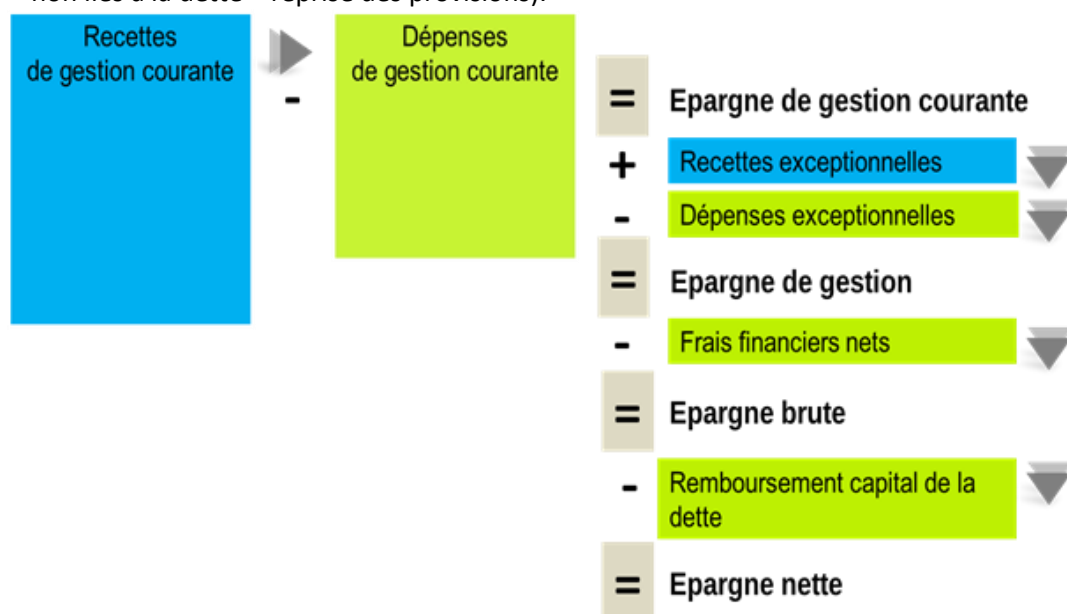
Note méthodologique

Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne de gestion résulte de l'addition de deux soldes :

- l'un faisant apparaître l'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- l'autre faisant apparaître les soldes exceptionnels = (Dépenses exceptionnelles + dépenses financières non liées à la dette + provisions) – (Recettes exceptionnelles + produits financiers non liés à la dette + reprise des provisions).



Evolution de périmètre des champs de compétences

Les transferts à la Métropole intervenus en 2019 concernent l'équipement Alpexpo, la numothèque, la compétence « insertion emploi », les équipes en charge de la topographie et les locaux économiques de la zone d'activités des Peupliers. A cela s'ajoute la réévaluation des transferts précédents, tels que l'ajustement des arbres d'alignement et des redevances d'occupation du domaine public liées à la compétence voirie.

Changement des règles comptables

La participation concernant la délégation de service public versée à l'association Mixlab pour la Belle électrique est désormais comptabilisée à l'article 6558 « autres contributions obligatoires » au lieu de l'article 6574 « subvention aux associations et autres personnes de droit privé ».

La participation concernant le reversement des subventions City Zen et Zen N est désormais comptabilisée à l'article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé » au lieu de l'article 65738 « subvention aux autres organismes publics ».

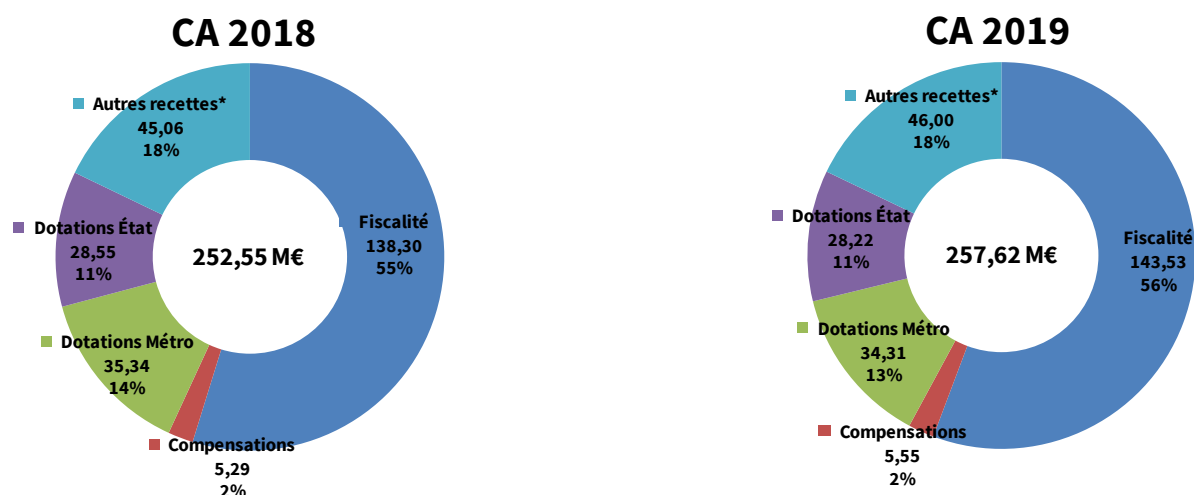
Grands équilibres

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement (en M€)			
Fiscalité (3 taxes)	136,22	138,30	143,53
Compensations	5,12	5,29	5,55
Dotations Métro (AC, DSC)	29,02	35,34	34,31
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,77	28,55	28,22
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	44,34	45,06	46,00
Total recettes de gestion courante	243,47	252,55	257,62
Produits financiers	2,24	2,44	2,88
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>0,60</i>	<i>0,55</i>	<i>0,47</i>
Produits exceptionnels	3,76	36,48	5,84
<i>dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>1,11</i>	<i>35,11</i>	<i>2,63</i>
Reprises provisions semi-budgétaires	0,95	3,00	0,19
Total recettes réelles de fonctionnement	250,42	294,47	266,52
Dépenses de fonctionnement (en M€)			
Frais de personnel	127,06	132,86	134,85
Subventions CCAS	19,99	18,86	18,90
Autres subventions	19,35	17,35	17,19
Charges générales (chap. 011)	41,66	44,93	46,35
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction ^{mt} des groupes d'élus	1,90	1,81	1,80
Total dépenses de gestion courante	209,96	215,81	219,11
-TIR	-0,11	-0,25	-0,45
Total dépenses de gestion TIR déduits	209,85	215,55	218,66
Charge financière (frais financiers bruts)	7,15	7,11	6,83
Charges exceptionnelles	6,28	8,59	8,01
Dotations et provisions semi budgétaires	0,20	0,49	0,40
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	223,60	231,99	234,35
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement (en M€)			
Ressources propres d'investissement	7,59	5,99	9,07
Emprunts nouveaux	25,00	20,00	12,36
Autres ressources d'investissement	4,45	13,70	12,25
Opérations pour compte de tiers	0,21	0,15	0,24
Total recettes d'investissement	37,25	39,85	33,91
Affectation en réserves (1068)	12,80	18,98	22,26
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	4,72	0,00	0,00
Recettes réelles d'investissement	54,77	58,83	56,18
Dépenses d'investissement (en M€)			
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	30,32	38,27	34,94
Opérations pour compte de tiers	0,25	0,23	0,11
Avances versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764)	4,08	4,89	4,26
Subventions d'équipement	7,20	9,88	5,41
Participations et créances rattachées	0,55	1,24	0,00
Total dépenses d'investissement	42,40	54,52	44,73
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	<i>0,11</i>	<i>0,25</i>	<i>0,45</i>
Total dépenses d'investissement dont TIR	42,52	54,77	45,17
Remboursement emprunt	22,72	24,73	23,23
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	4,72	0,00	0,00
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	2,53	24,66	0,34
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	72,38	103,91	68,31
Épargne de gestion courante (TIR déduits)	32,91	37,00	38,96
Épargne de gestion	31,39	33,73	35,57
Épargne nette	5,15	5,25	9,04

1. Budget de fonctionnement



Recettes de gestion courante



Les recettes de gestion courante progressent de 5,07 M€ par rapport au CA2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des recettes de fiscalité pour 5,23M€ du fait de la revalorisation nationale des bases et de la correction des anomalies flagrantes concernant les éléments de confort. A cela s'ajoute une hausse des autres recettes de gestion courantes compensée par la baisse des recettes métropolitaines du fait des transferts et réévaluations intervenus en 2019.

*Cf. détail "Autres recettes de gestion courantes"

Fiscalité

Pour rappel, les taux de fiscalité de la Ville de Grenoble sont inchangés depuis 2009 :

- 21,52% pour la taxe d'habitation
- 36,73% pour le foncier bâti
- 84,42% pour le foncier non bâti

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	49,45	49,51	52,08
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	85,40	87,48	89,98
Taxe sur le foncier non bâti	0,27	0,37	0,45
SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.	135,12	137,36	142,51
Rôles supplémentaires *	1,10	0,95	1,02
TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.	136,22	138,30	143,53

* Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel. Ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

Le produit fiscal 2019, hors rôles supplémentaires, est de 142,51 M€, soit une hausse de 5,15 M€ par rapport à 2018 (+3,75%), contre +1,66% en 2018 et +0,68% en 2017.

Après intégration des rôles supplémentaires, le produit fiscal augmente de 5,23 M€ (+3,78%), contre +1,53% en 2018 et +0,63% en 2017.

La hausse significative du produit fiscal en 2019 s'explique par :

- L'évolution nominale des bases : le taux de revalorisation nationale dépend depuis 2017 de l'inflation constatée en novembre N-1 et est voté chaque année en Loi de Finances ; pour 2019, ce taux de revalorisation nationale est de 2,2 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, contre +1,2 % en 2018 et +0,40 % en 2017. A noter que cette revalorisation nationale ne s'applique qu'aux locaux d'habitation, l'actualisation de la valeur locative des locaux commerciaux s'appuyant depuis 2017 sur des tarifs de loyers par catégorie de local.
- La variation physique des bases liée aux constructions et démolitions sur le territoire ainsi qu'à la mise à jour des bases par les services fiscaux : un important travail de mise à jour des bases a été réalisé en 2019 sur le Département de l'Isère afin de corriger les anomalies flagrantes telles que l'absence d'éléments de confort comme le chauffage ou l'eau courante.

Par ailleurs, l'année 2019 correspond à la 2^{ème} année de dégrèvement de TH en faveur des résidences principales pour environ 80% des ménages (77% des contribuables grenoblois). Pour mémoire, cette réforme prévoyait dans son 1^{er} acte la mise en place en 2018 d'un dégrèvement progressif de TH pour 80% des ménages sur 3 ans et dans son 2^{ème} acte la suppression, dès 2021, de la TH, avec un allègement progressif pour les 20% de contribuables restants jusqu'en 2023.

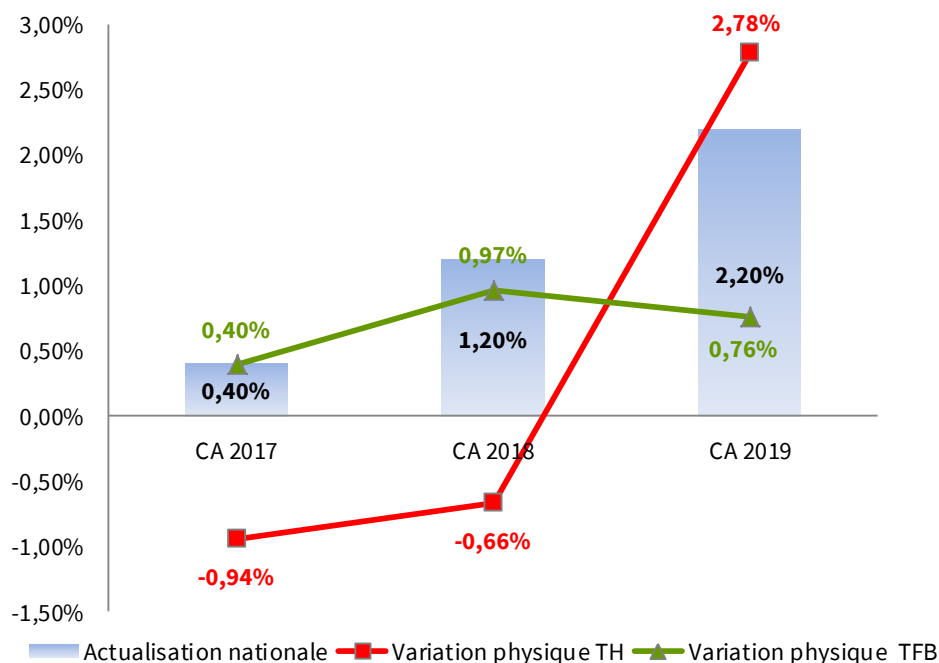
La réforme prévoit un transfert du produit de foncier bâti départemental aux communes et intercommunalités ainsi qu'un mécanisme de compensation pour les communes sous-compensées à l'issue de ce transfert comme c'est le cas pour Grenoble).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Moyenne CA 2017-2019
Actualisation nationale	0,40%	1,20%	2,20%	1,27%
Variation physique TH	-0,94%	-0,66%	2,78%	0,39%
Variation physique TFB	0,40%	0,97%	0,76%	0,71%
TFNB	3,12%	32,70%	20,28%	18,70%

Évolution des bases fiscales

(taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti)

Source : état 1288



Compensations

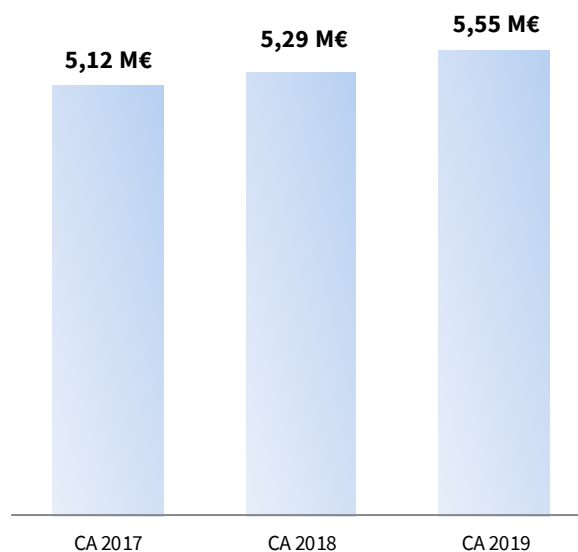
<i>En millions d'euros</i>	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TH condition modeste	4,23	4,39	4,62
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10
TFB condition modeste	0,06	0,06	0,07
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,60	0,60	0,61
TFB Immeubles longue durée	0,13	0,14	0,16
TOTAL COMPENSATIONS	5,12 M€	5,29 M€	5,55 M€
Variation d'une année sur l'autre	17,2%	3,5%	4,9%

Pour mémoire, les compensations correspondent au « remboursement » par l'Etat des mesures d'exonération décidées par lui-même sur la fiscalité ménage, qui impactent la fiscalité des collectivités. Ces compensations ne correspondent plus à l'intégralité de la perte de produit exonéré. Seule la compensation de TH est directement corrélée au niveau des exonérations réellement consenties. Le montant des autres compensations résulte de l'application d'un coefficient de minoration et des décisions de l'Etat en matière d'exonérations qui peuvent venir augmenter ou diminuer les bases exonérées.

Ainsi, en 2019, le coefficient de minoration est de -6,96% pour la majorité des allocations compensatrices. Cela signifie que la collectivité ne perçoit que 6,96% de l'allocation compensatrice qu'elle devrait théoriquement percevoir.

L'augmentation de la compensation TH « condition modeste » s'explique d'une part par le dynamisme des bases exonérées et d'autre part par le maintien depuis 2015 de l'exonération des « personnes de condition modeste » de la taxe d'habitation.

Montant des compensations



Dotations de l'Etat

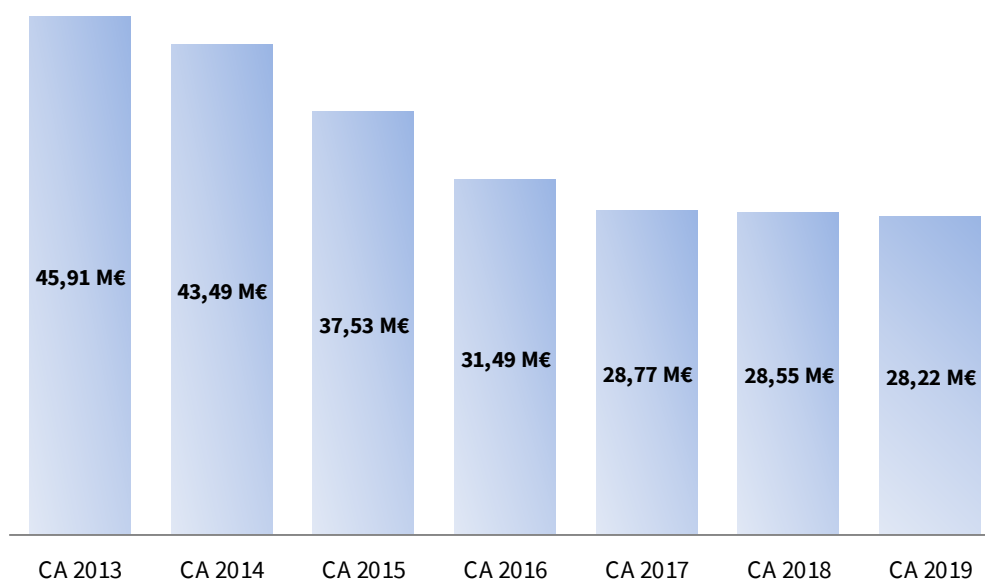
En millions d'euros	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dotation forfaitaire	41,82	39,72	34,16	28,24	25,53	25,22	24,62
DSU	2,58	2,58	2,58	2,58	3,04	3,34	3,61
DUCSTP	1,50	1,18	0,78	0,66	0,21	0,00	0,00
Total Dotations (en M€)	45,91	43,49	37,53	31,49	28,77	28,55	28,22
Variation d'une année à l'autre	-1,7%	-5,3%	-13,7%	-16,1%	-8,6%	-0,8%	-1,2%

Après une baisse unilatérale des dotations pour contribuer au redressement des finances publiques de 11 Mds€ depuis 2014 (baisse de 17 M€ entre l'exercice 2013 et l'exercice 2017 pour la Ville de Grenoble, soit 80M€ de pertes cumulées sur le mandat), le gouvernement a mis en place lors de la loi de finances 2018 un dispositif de contractualisation avec les 322 plus grandes collectivités afin de limiter la hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an. La Ville de Grenoble, concernée par ce dispositif, a signé en 2018 un contrat avec l'Etat limitant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à +1,27% par an compte tenu des efforts passés.

L'enveloppe globale de dotations de l'Etat diminue légèrement de 0,33M€ du fait de la baisse de la dotation forfaitaire à hauteur de 0,60 M€. L'enveloppe globale des dotations de l'Etat aux collectivités étant figée mais les dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) augmentant, l'écrêtement de la dotation forfaitaire continue à s'appliquer pour financer ces dotations de péréquation. Cette diminution est partiellement compensée par la progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de +0,27 M€.

La Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP) a été supprimée par la loi de finances 2018.

Montant des dotations de l'Etat



Dotations de la Métropole

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Attribution de compensation	21,83	28,14	27,11
Dotation de solidarité communautaire	7,19	7,19	7,19
Total	29,02	35,34	34,31

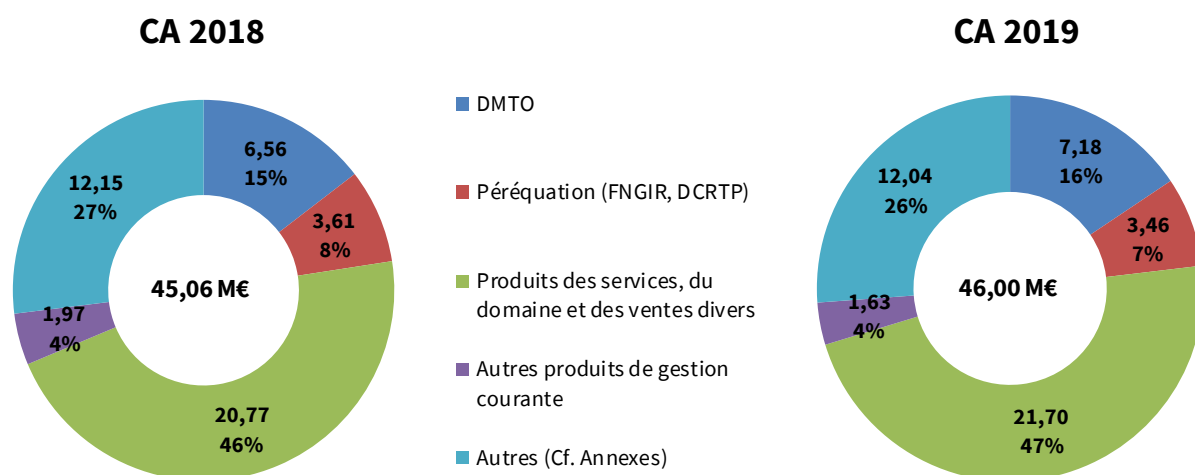
L'attribution de compensation diminue de 1,03 M€ par rapport au CA 2018, passant de 28,14 M€ en 2018 à 27,11 M€ en 2019. Cette baisse de 3,66% résulte :

- Des transferts intervenus en 2019 :
 - Transfert de l'équipement Alpexpo évalué en fonctionnement à 0,24 M€
 - Transfert de la numothèque évaluée à 0,07 M€
 - Transfert de l'équipe topographie évalué à 0,11 M€
 - Transfert des locaux des Peupliers évalué à 0,02 M€
 - Transfert de la compétence « insertion emploi » évalué à 1,2 M€ et dont le coût du service commun 2018 était de 0,75M€ du fait de régularisations de recettes antérieures du Fonds Social, soit une baisse de 0,46M€
- Des réévaluations suivantes :
 - L'ajustement des redevances d'occupation du domaine public issues de la compétence « voirie » (-0,46 M€) transférée en 2015.
 - La prise en compte par la Métropole des arbres d'alignement liés à la compétence « voirie » (-0,08 M€).

Ces baisses sont partiellement atténuées par la perception des recettes du Fonds Social Européen pour 0,42M€.

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable, à hauteur de 7,19 M€, l'enveloppe et les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.

Autres recettes de gestion courante



Rappel : Les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les recettes de gestion courante progressent de 0,94 M€. Cette évolution s'explique principalement par les variations suivantes :

- Une hausse des produits des services de 0,93 M€ liée notamment à l'encaissement en 2019 des coûts de mise en œuvre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie pour les années 2018 et 2019 (+0,93 M€ car seulement 0,22M€ rattachés en 2018), au renouvellement des conventions abri-voyageurs avec le SMTC (+0,51 M€) ainsi que la régularisation de recettes des anciennes conventions avec le SMTC pour les années 2015 à 2017 antérieures (+0,54 M€) qui viennent atténuer la baisse des recettes de stationnement (-0,6M€) et des redevances à caractère culturel (-0,3 M€) et sportif (-0,09 M€).
- Une hausse des droits de mutation de 0,62 M€.
- Une baisse des autres produits de gestion courante (chapitre 75) de 0,34 M€ : en 2018, la Ville a perçu une recette exceptionnelle de 0,40 M€ liée au remboursement par la Compagnie de Chauffage de cautions versées par la Ville.
- Une baisse de la péréquation suite à l'intégration de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dans les variables d'ajustement : auparavant gelée, la DCRTP 2019 diminue 0,15 M€.
- Une baisse de -0,11 M€ des autres recettes liées aux atténuations de charges et aux participations.

Péréquation :

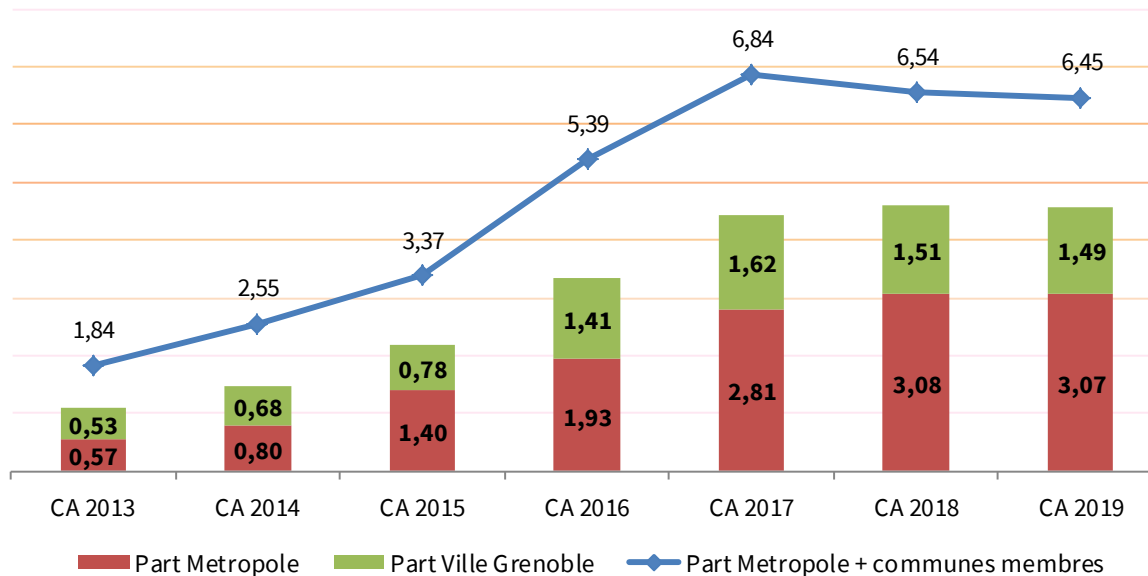
En millions d'euros		CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes	DCRTP	1,24	1,24	1,09
	FNGIR	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		3,61	3,61	3,46
Prélèvement	FPIC	-1,62	-1,51	-1,49
	TOTAL	1,99	2,10	1,97
Variation d'une année à l'autre		-9,5%	5,3%	-6,1%

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC). Le solde est ainsi porté à 1,97 M€ (3,46 M€ sans le FPIC). On observe une légère diminution du FPIC de 0,02 M€.

Avec l'intégration de la DCRTP dans les variables d'ajustement, cette dotation risque de diminuer dans les années à venir. Il convient de préciser que seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la taxe professionnelle perçoivent la DCRTP. La diminution de cette dotation, par application d'un coefficient de minoration voté en Loi de Finances 2019, a donc un effet contre-péréquateur.

Le FPIC assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métropole, et par conséquent la Ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition. Le principe de ce fonds de péréquation horizontal prévoyait à terme une indexation au niveau national sur la croissance des produits de la fiscalité locale, objectif finalement abandonné.

Détail et évolution du FPIC (K€)

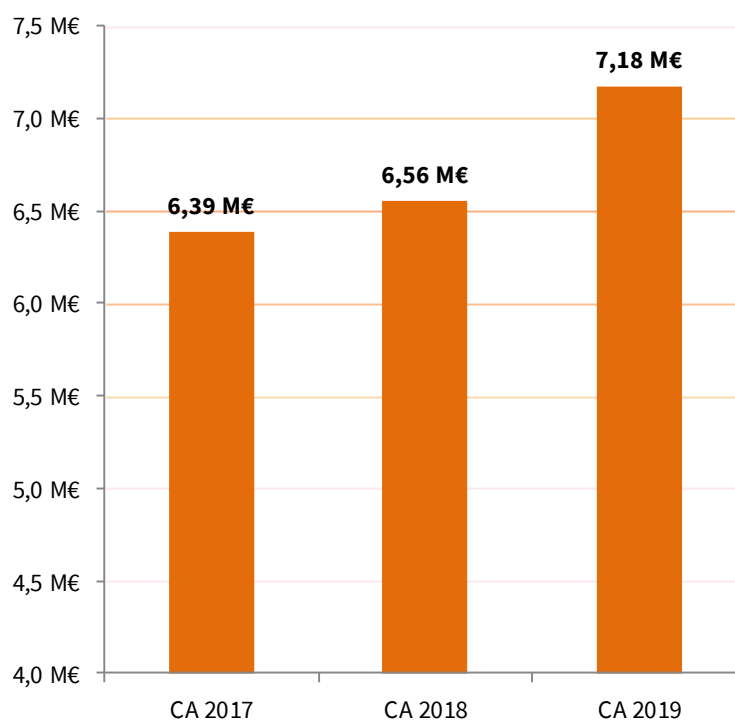


DMTO (droits de mutation à titre onéreux) :

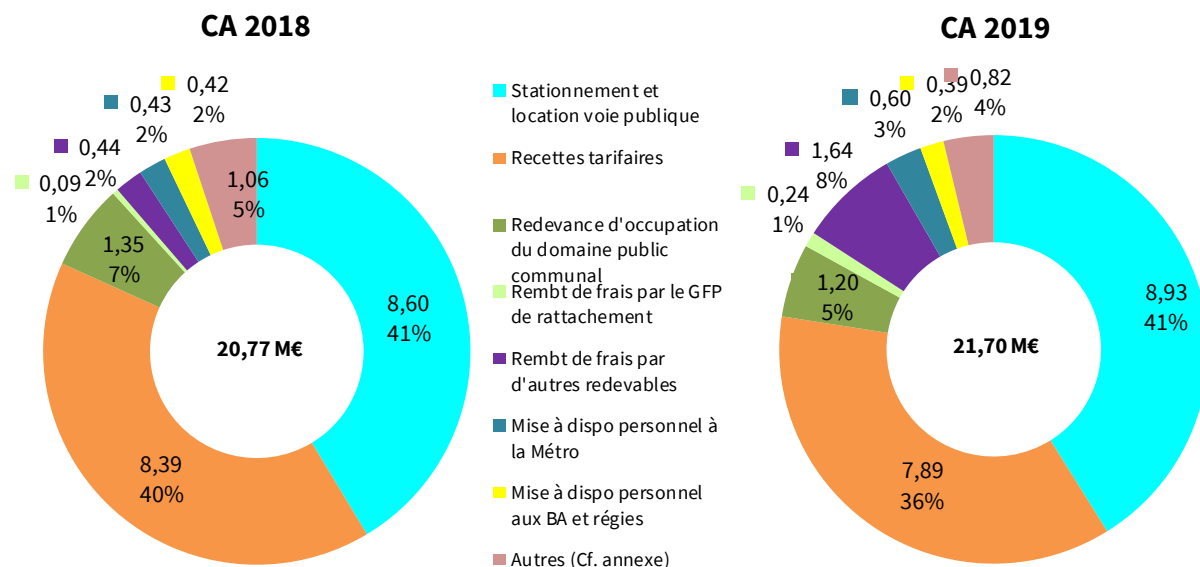
La valeur moyenne pour la période 2010-2019 se situe à 6,03 M€ avec un pic à 7,18 M€ en 2019 et un creux à 5,01 M€ en 2014. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). La progression de ces produits illustre le dynamisme et l'attractivité de la Ville de Grenoble.

Le niveau des DMTO pour la Ville en 2019 reflète la hausse constatée au niveau national (+9,5 % pour la Ville entre 2018 et 2019 et +10% environ constaté dans la quasi-totalité des départements en 2019).

Évolution des droits de mutation



Produits des services, du domaine et des ventes diverses :



Les produits des services, du domaine et des ventes directes augmentent de 0,93 M€ entre le CA 2018 et le CA 2019, malgré la baisse des recettes tarifaires de 0,50 M€. Cette augmentation s'explique principalement par la régularisation des recettes d'occupation du domaine public auprès du SMTC pour l'entretien des lignes de tramway entre 2015 et 2017. A cela s'ajoute une hausse des recettes de stationnement du fait de la comptabilisation en 2019 des recettes liées au forfait post stationnement (FPS) des années 2018 et 2019 pour un montant de 1,15M€ (seul 0,22M€ avait été rattaché en 2018). Ces recettes correspondent aux coûts de mise en œuvre de la réforme de dépenalisation du stationnement payant sur voirie refacturé à la Métropole, conformément à la délibération n° 91 du 23/09/2019.

Recettes tarifaires :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes tarifaires (M€)	7,25	8,39	7,89
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	4,18	4,36	4,38
Redevances et droits des services à caractère culturel	1,76	2,10	1,80
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,84	0,87	0,78
Autres prestations de services	0,34	0,89	0,80
Redevances des services à caractère social	0,11	0,16	0,13
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,01	0,01	0,00

Comme énoncé précédemment, elles sont en baisse par rapport au CA 2018 de 0,50 M€. La principale explication est la baisse des redevances de droits des services à caractère culturel de 0,3M€ :

- En 2018, les recettes étaient particulièrement élevées sur le conservatoire du fait d'un changement dans les modalités de facturation (règlement en 1 ou 3 fois), les recettes diminuent de fait de 0,26M€ entre les deux exercices.
- Les droits d'entrée du théâtre municipal baissent de 0,18 M€, ils sont liés à la restructuration du projet du théâtre.
- La mise en place de la gratuité des bibliothèques en juillet 2019 occasionne une baisse de recettes de 0,11 M€.
- En contrepartie, certaines recettes sont en hausse, comme celles du Musée du fait de l'exposition Picasso (+0,29 M€), ce qui permet d'atténuer la baisse.

Les recettes tarifaires des services à caractère sportif sont en baisse de 0,09 M€ du fait des incidents qui ont eu lieu à l'été 2019 dans les piscines de la Ville.

Subventions reçues :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	évolution 2017-2018
État	1,53	1,36	1,61	17,9%
Région	0,02	0,06	0,04	-35,4%
Département	2,06	1,46	1,25	-14,4%
Métropole	0,00	0,67	0,38	-43,4%
Union Européenne	0,69	0,40	0,55	35,3%
SMTC, CAF, Autres organismes	2,89	2,23	2,32	3,8%
TOTAL subventions reçues	7,19	6,19	6,14	-0,8%

Ces recettes de fonctionnement sont en diminution de 0,05 M€ par rapport à 2018. Cette légère baisse reflète toutefois des variations fortes en fonction des financeurs. Ainsi, cette baisse s'explique principalement par une diminution des subventions de la Métropole et du Département de l'Isère, qui est partiellement compensée par une progression des subventions de l'Etat et de l'Union Européenne.

Par exemple, en 2018, la Métropole a perçu le fond social européen au titre du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion en métropole qu'elle a ensuite reversé à la Ville, alors qu'en 2019, suite au transfert de la compétence insertion emploi la Métropole n'a pas reversé cette recette.

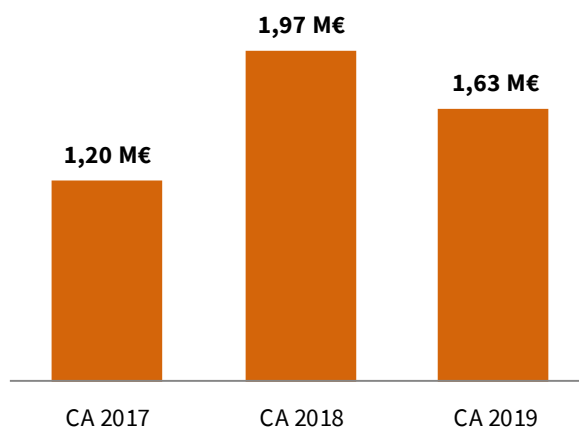
Autres produits de gestion courante :

Ces recettes comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

Elles étaient en augmentation de près de 0,78 M€ entre 2017 et 2018. Cette hausse était liée d'une part à l'augmentation de recettes de loyers (+0,21 M€) correspondant à un rattrapage et à des régularisations des années précédentes et d'autre part à une recette exceptionnelle de 0,45 M€ liée au remboursement des cautions versées par la Ville à la compagnie de chauffage (CCIAG).

Le caractère exceptionnel de ces recettes sur 2018 explique la baisse de 0,34 M€ observée en 2019. L'écart est atténué par le remboursement par la Métropole de la taxe foncière des biens affectés à des compétences transférées pour un montant de 0,17 M€.

Évolution des autres produits de gestion courante



Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	évolution 2019-2020
Produits de participations	1,25	1,54	1,63	5,8%
Produits financiers hors dette	1,25	1,54	1,63	5,8%
Dédits et pénalités reçus	0,00	0,00	0,06	NS
Libéralités reçues	0,13	0,49	0,17	-65,3%
Recouvrement créances admises en non valeur	0,04	0,02	0,02	24,8%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,02	1,95	9220,7%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,03	0,20	0,03	-82,5%
Produits exceptionnels divers	2,45	0,65	0,97	48,8%
Recettes exceptionnelles hors provisions et cessions	2,65	1,37	3,20	133,3%
Cessions	1,11	35,11	2,63	-92,5%
Recettes exceptionnelles avec cessions	3,76	36,48	5,84	83,7%
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,95	3,00	0,19	-93,7%

Les produits financiers comprennent essentiellement les versements de dividendes et ne contiennent pas les recettes liées à la dette. Ces recettes s'élèvent à 1,63 M€ en 2019 contre 1,54 M€ en 2018.

Les recettes exceptionnelles hors provisions et cessions augmentent, passant de 1,37 M€ à 3,20 M€, du fait notamment de la constatation de l'excédent de la ZAC Vigny-Musset pour 1,94 M€.

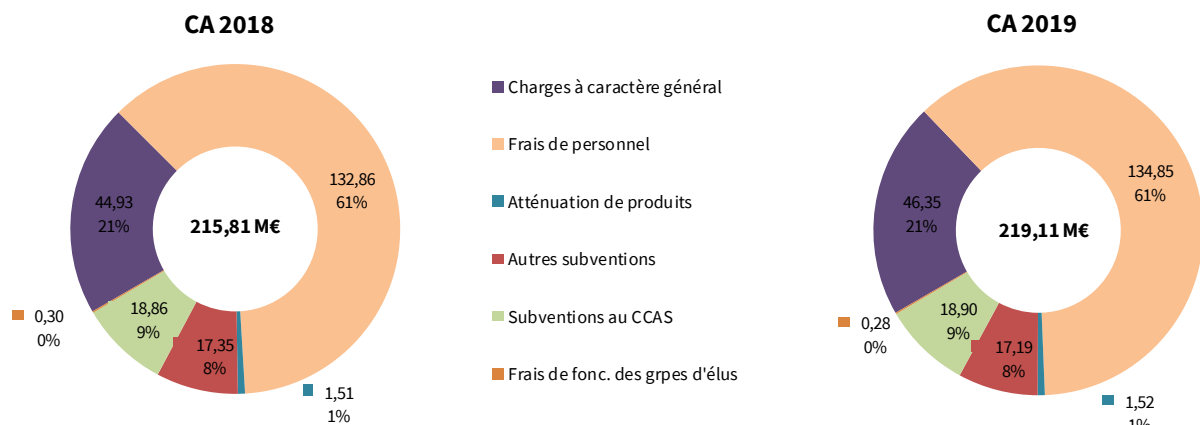
En 2018, le montant des cessions était particulièrement élevé du fait de plusieurs cessions d'actions à Grenoble Alpes Métropole :

- 30,38 M€ d'actions de la SEM GEG (dont 6,07 M€ encaissés en 2018 et 24,31 M€ échelonné sur 24 ans)
- 3,40 M€ d'actions de la SEM MINATEC
- 0,35 M€ d'actions de la SPL SAGES

En 2019, des actions de la SPL ALPEXPO sont cédées à Grenoble-Alpes Métropole, au Département et à la Région pour 2,46 M€.

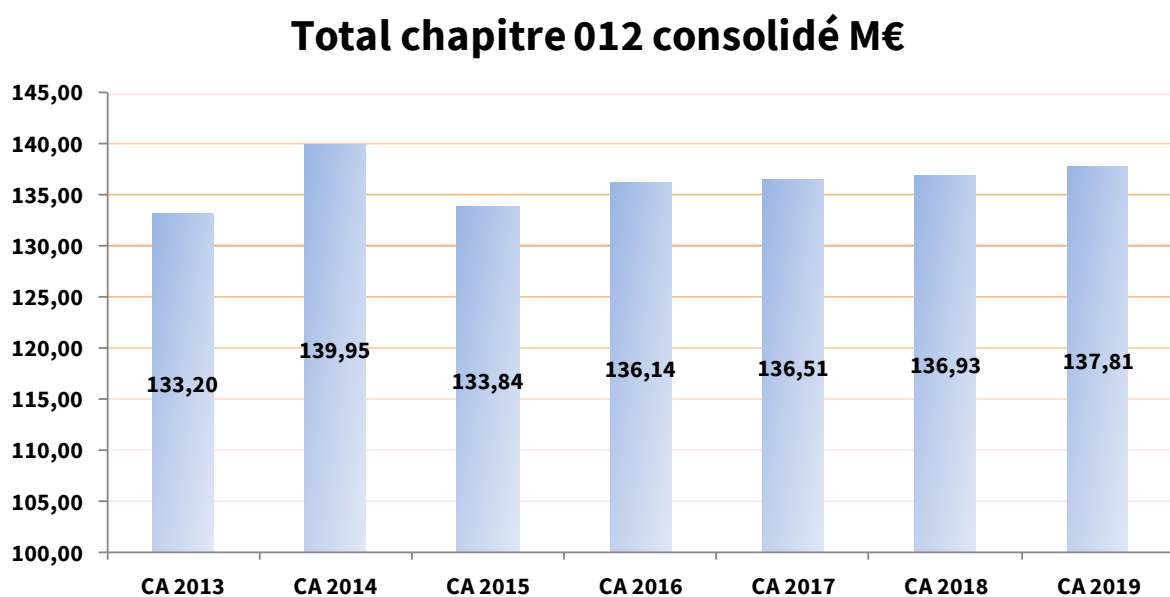
Enfin, le montant des reprises de provisions était particulièrement élevé en 2018 compte tenu de la clôture du contentieux Vinci (3 M€). Les reprises de 2019 concernent celles constituées dans le cadre du contentieux du Palais des Sports opposant la Ville aux anciens salariés de l'Association du Palais des Sports pour 0,1 M€ et celle constituée dans le cadre du contentieux Rouast (Centre médical Grand Place) pour 0,09 M€.

Dépenses de gestion courante



Globalement, les dépenses de gestion courante progressent de 3,30 M€ entre le CA 2018 et le CA 2019. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des charges à caractère général de 1,42 M€ et des frais de personnel de 1,99 M€.

Dépenses de personnel



Note : Ce graphique prend en compte la totalité des crédits relatifs aux charges de personnel (012), à savoir : les charges de personnel sur le budget principal, le remboursement des services communs à la Métropole pour les années 2015 à 2017 qui a été opéré par une réfaction de l'attribution de compensation et les charges de personnel sur les budgets annexes. La différence des montants avec le tableau des grands équilibres s'explique par le fait que ce dernier retrace les seuls crédits relatifs aux charges de personnel sur le budget principal (sans prise en compte des remboursements effectués par réfaction de l'attribution de compensation).

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2018 / CA 2019
Crédits pour personnel permanent	111,24	108,51	110,88	110,31	111,08	1%
Dispositifs d'emploi + apprentis	1,24	0,99	0,56	0,44	0,45	1%
<i>Renforts et Remplaçants</i>	10,34	11,21	11,37	12,58	13,56	8%
<i>Activités Permanentes</i>	2,45	1,96	1,79	1,65	1,64	-1%
Sous total	12,79	13,17	13,16	14,24	15,20	7%
<i>Emplois Financés</i>	0,58	0,45	0,51	0,48	0,51	6%
Total Crédits de service	13,37	13,61	13,67	14,72	15,71	7%
Autres dépenses de personnel	2,81	3,85	1,95	2,30	2,44	6%
Services communs VdG		1,43	0,00	5,09	5,18	2%
Total chapitre 012 Budget Principal	128,66	128,39	127,06	132,86	134,85	2%
Services communs prélevés sur AC	2,45	5,02	6,64	1,24		
Dépenses personnel Budget Principal avec les services communs	131,11	133,41	133,70	134,10	134,85	1%
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,20	2,20	2,27	2,28	2,38	4%
Budget Annexe Self Clémenceau	0,53	0,53	0,54	0,55	0,58	5%
Total chapitre 012 consolidé	133,84	136,14	136,51	136,93	137,81	1%

Les dépenses de personnel du budget principal comprenant les services communs se sont accrues de 1,5% passant de 132,86 M€ à 134,85 M€ entre 2018 et 2019, soit une hausse de 2 M€. Les effectifs moyens en équivalent temps plein sur emploi permanent sont globalement stables, et s'élèvent à 2 586 en moyenne en 2019.

En dehors du glissement vieillesse technicité (0,86 M€), l'année 2019 a été marquée par les dépenses nouvelles suivantes :

- La poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire basé sur la fonction pour les agents de catégorie B en année pleine et la mise en place pour les catégories A à compter de mars 2019, pour un montant de 0,48 M€.
- La poursuite de la réforme Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) pour un montant de 0,47 M€.
- Le versement de l'indemnité kilométrique vélo.
- L'application du protocole de déprécarisation de la Direction Education Jeunesse dès septembre 2019 visant à ne plus proposer de postes permanents à moins de 50 % et diminuer le recours à la vacation des adjoints techniques, améliorer les conditions d'emplois des animateurs et des ATSEM.

Les dépenses de masse salariale liées au fonctionnement des services communs avec la Métropole se sont quant à elles élevées à 5,2 M€ et sont stables par rapport à l'an passé.

En matière de politique de ressources humaines, les principales orientations concernent la mise en place de mesures visant à diminuer la précarité des agents de la Direction Education Jeunesse et à améliorer leurs conditions d'emploi. Par ailleurs, la poursuite des différents dispositifs d'accompagnement d'insertion a notamment permis d'accueillir 20 services civiques. Le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap a dépassé les 9% et concerne 251 agents bénéficiant d'un accompagnement particulier et lorsque cela est nécessaire, d'adaptations de leur poste.

Pour encourager les modes de déplacements doux, la mise en place à titre expérimental du versement d'une indemnité kilométrique vélo a bénéficié à 270 agents au premier semestre et 293 agents au deuxième semestre.

Le taux d'absentéisme global, c'est-à-dire toutes absences confondues, s'élève à 11,01% en 2019 contre 10,74% en 2018. Ceci reflète une hausse sensible de l'absentéisme à l'échelle de la Ville mais une légère baisse sur la maladie ordinaire est constatée puisque le taux d'absentéisme lié à la maladie ordinaire passe de 6,11% en 2018 à 5,98% en 2019. La maladie ordinaire, c'est-à-dire des pathologies de courte durée, est la plus importante dans les filières sanitaire et sociale et technique.

Pour accompagner l'évolution des métiers, l'effort de formation s'est élevé à 2,24% de la masse salariale (2 M€ dont 700 k€ correspondant à la cotisation versée au CNFPT), ce qui a permis de dispenser plus de 65 000 heures de formation. Les départs en formations personnelles sont en augmentation avec 23 projets financés par la Ville.

Enfin, l'avancée du projet Claudel et le travail avec un ergonomiste ont permis d'alimenter le cahier des charges de l'architecte dont l'avant-projet définitif a été validé mi-juin 2019. Le travail sur l'accueil des usagers permettra de concilier l'évolution des attentes des habitants et l'attention donnée aux conditions de travail. Les travaux ont débuté en 2020 pour un déménagement prévu désormais courant 2021.

Effectifs de la collectivité au 31/12 (agents sur emploi permanent) :

Année	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
2010	2 922,6	108,2	3 030,8
2011	2 866,3	102,8	2 969,1
2012	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015	2 517,4	60,5	2 577,9
2016	2 582,7	60,4	2 643,1
2017	2 543,5	60,4	2 603,9
2018	2 520,9	60,6	2 581,5
2019	2 521,7	60,6	2 582,3

Entre 2015 et 2017, 300 agents de la ville ont été transférés à la Métropole et 130 agents du CCAS ont été transférés à la ville.

En 2018, 10 agents ont été transférés du CCAS à la ville.

Soutien à la vie associative et au CCAS

En 2019, la Ville de Grenoble a consacré plus de 36 M€ pour soutenir directement les associations et partenaires dans leur fonctionnement. Ces acteurs locaux participent à la qualité de vie et favorisent le lien social sur le territoire. Sur cette somme, 18,90 M€ ont été versés au centre communal d'action sociale (CCAS) et 15,21 M€ en aides directes aux associations et autres acteurs locaux.

Les locaux mis à disposition, qui représentent une valeur totale de 5,74 M€ (loyers, fluides, ...), ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Total chapitre 65	39,35	36,21	36,09
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	16,15	15,59	15,21
Autres transferts / dépenses	3,21	1,76	1,98
Subvention CCAS	19,99	18,86	18,90

Les éléments retracés ci-dessus constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Subvention au CCAS :

L'aide directe apportée au CCAS entre les exercices 2018 et 2019 est stable. Depuis de nombreuses années, le soutien apporté par la Ville de Grenoble à son CCAS est très largement supérieur à la moyenne des autres communes de sa strate. La Ville marque ainsi l'attention particulière qu'elle porte au soutien des publics les plus fragiles.

Subventions aux associations et structures de droit privé et public :



Les subventions enregistrent une légère diminution, passant de 15,59 M€ à 15,21 M€.

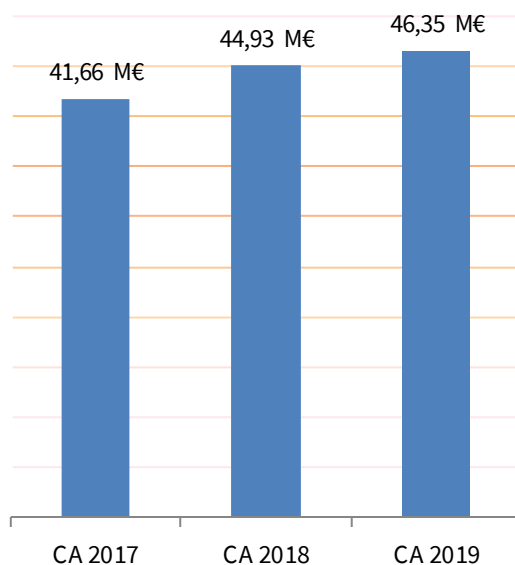
Cette diminution de 0,38 M€ par rapport au CA 2018 s'explique par le changement d'imputation comptable concernant le versement de la subvention de la Belle Electricité : cette dernière est en effet désormais comptabilisée comme une participation de délégation du service public (article 6558) au lieu d'une subvention (article 6574) jusqu'en 2018 (-0,38 M€). A cela s'ajoute la suppression de la subvention à la mission locale (-0,41 M€), suite au transfert de la compétence « insertion-emploi » à la Métropole. Ces baisses sont compensées partiellement par des subventions en 2019 à Actis pour City Zen (+0,32 M€), à Grenoble Habitat (+0,10 M€) et à Innovia (+0,07 M€) qui étaient versées au compte 65738 (autres transferts) en 2018.

Autres transferts :

Les autres dépenses sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parc naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements publics à caractère industriel et commercial.

Elles sont en progression de 0,22 M€ du fait du changement expliqué ci-dessus concernant la Belle électrique (+0,38 M€). Cette progression est partiellement compensée par le changement d'imputation comptable entre 2018 et 2019 de l'article 65738 vers l'article 6574 des subventions City Zen et Zen Z (-0,24 M€).

Charges à caractère général

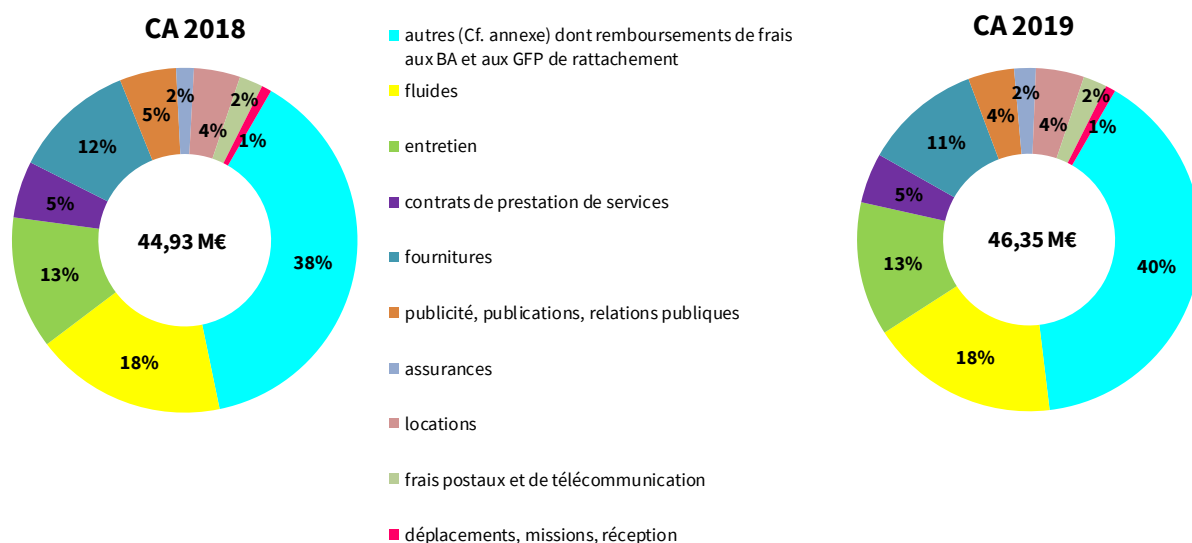


Les charges à caractère général progressent de 1,42 M€, soit 3,2% entre 2018 et 2019. Ceci s'explique principalement par :

- La hausse de 0,73 M€ des dépenses de fonctionnement des services communs remboursées à la Métropole.
- La hausse de 0,25 M€ des dépenses remboursées au CCAS concernant l'hébergement d'urgence.
- La hausse des dépenses de frais de gardiennage de 0,26 M€ du fait du besoin croissant de la sécurisation des manifestations.
- La hausse de 0,26 M€ des dépenses d'entretien des bâtiments publics.
- La hausse des dépenses de fluides de 0,19 M€ liée à des hausses tarifaires bien que la consommation ait diminuée.

Par ailleurs, on observe une baisse des charges locatives et de copropriété de -0,25 M€ qui permet de contenir quelque peu cette hausse.

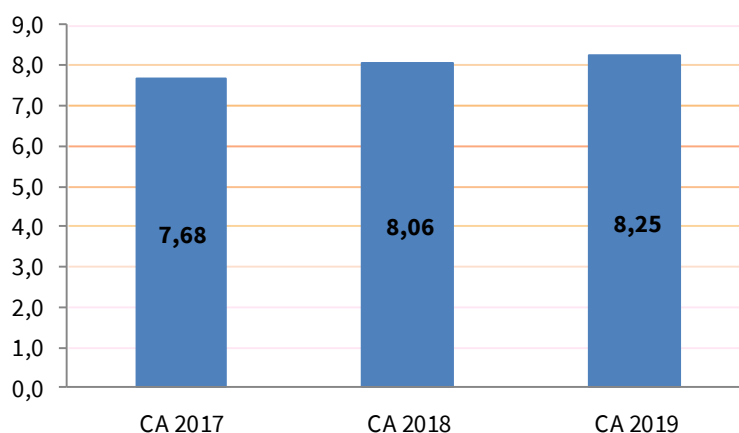
Focus sur la ventilation par nature des charges à caractère général :



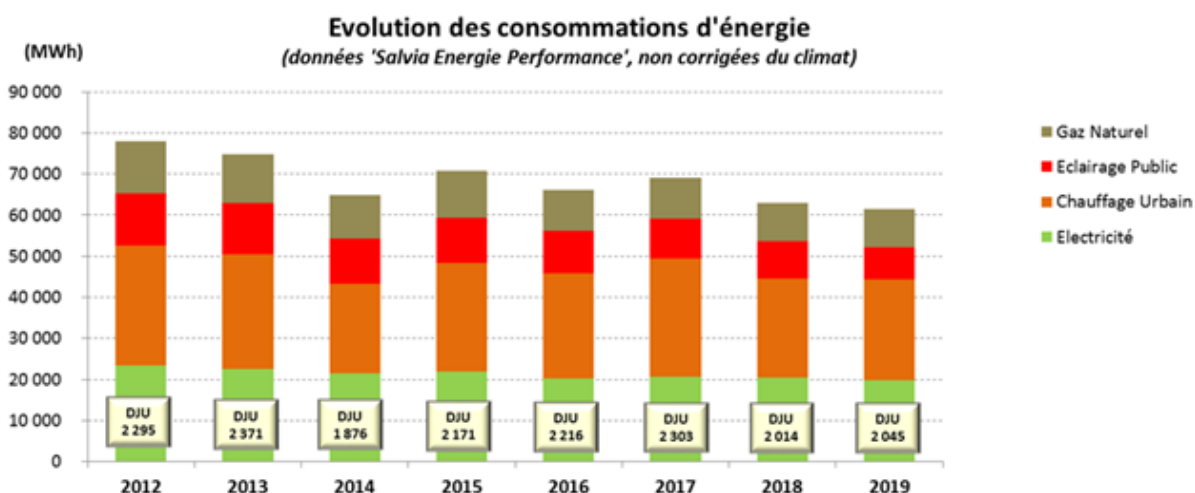
Dépenses liées aux fluides :

Le poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux et de l'espace public) représente 18% des charges à caractère général et est en légère augmentation de 0,19 M€ par rapport au CA 2018.

Évolution des dépenses de fluides (M€)



Du fait de l'augmentation récurrente du prix des énergies, ce poste est en légère progression alors que les efforts réalisés depuis plusieurs années permettent une diminution tangible des consommations sur la durée (voir graphique ci-dessous).



Concernant les données liées à l'énergie, l'année 2019 illustre cette tendance avec une baisse constatée des consommations (-2,4%) permettant d'atteindre un niveau global historiquement bas (61 500 MWh) et un CA pourtant en hausse de (+2%).

On notera en particulier :

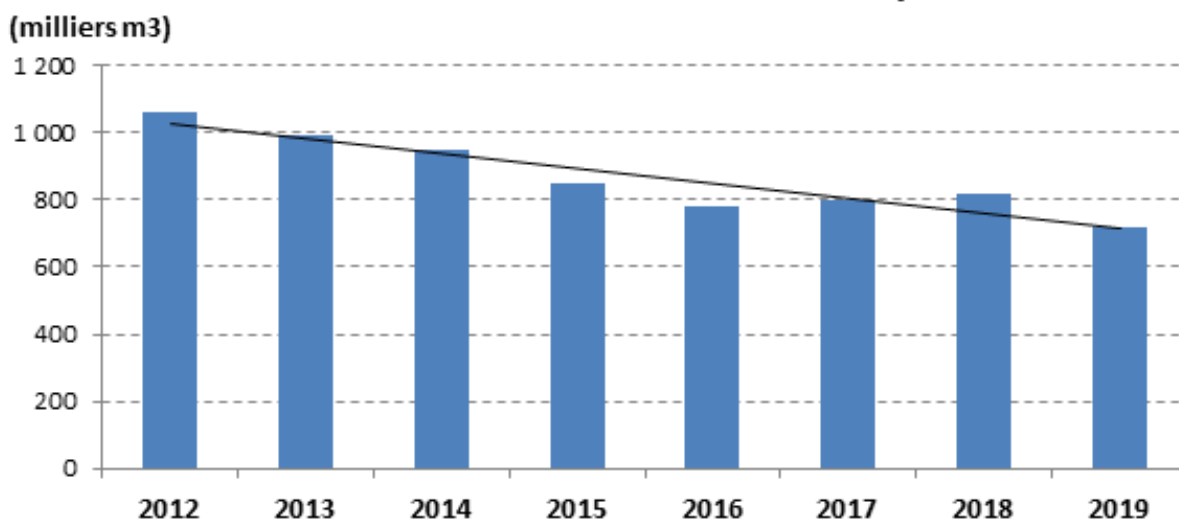
- La continuité de l'importante réduction des consommations d'électricité liées à l'éclairage public (-13%) grâce aux travaux d'amélioration réalisés dans le cadre du marché CREM (Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance) porté par la Régie Lumière.
- La très forte hausse des dépenses générales d'électricité (+11%), ceci malgré une baisse des consommations (-3%), du fait de tarifs particulièrement défavorables.
- Des consommations de chauffage (chauffage urbain, gaz naturel, fioul) globalement en légère hausse (+0,9%) ce qui reste un bon résultat au regard de la rigueur climatique plus élevée (+2%).

Pour ce qui est de l'eau potable, l'année 2019 se caractérise par une très nette baisse des consommations (-12%, -99 000 m³) et, dans une moindre mesure, des dépenses induites (-9%).

Cette économie conséquente est principalement liée aux améliorations apportées à la gestion de l'eau dans les piscines municipales, au renouvellement du parc de WC publics, à l'absence, cette année, de fuite d'importance dans l'espace public sans oublier l'évolution de la professionnalisation du nettoyage de la voirie avec notamment l'utilisation de balayuses et de laveuses autonomes en eau qui ont permis de condamner des bouches de lavage.

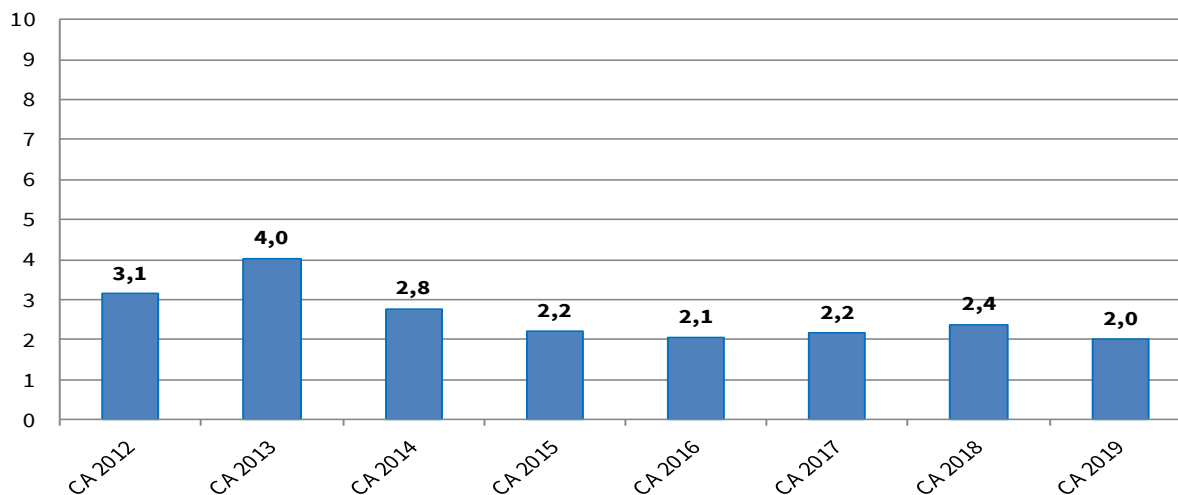
L'évolution 2019 s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années, avec une réduction d'environ 1/3 de nos consommations d'eau potable depuis 2012.

Evolution des consommations d'eau potable



Dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques :

Publicité, publications, relations publiques (M€)



Les dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques ont nettement diminué depuis 2014.

Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Elles sont stables par rapport à 2018 et s'élèvent à 1,80 M€ en 2019.

Le chapitre des atténuations de produits est composé du FPIC pour 1,49 M€, en baisse de 0,02 M€ par rapport au CA 2018. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, les évolutions de structures des collectivités entraînent de légères modulations dans les évolutions constatées sur chaque territoire.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,28 M€ et sont stables par rapport au CA 2018.

Dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	évolution 2018-2019
Charges exceptionnelles	6,28	8,59	8,01	-6,7%
Dotation provisions semi budgétaires	0,20	0,49	0,40	-18,4%
TOTAL	6,48	9,08	8,41	-7,3%

Les dépenses exceptionnelles 2019 d'un montant de 8,01M€ sont composées majoritairement des subventions versées aux budgets annexes pour un montant global de 6,39M€ (2,27M€ pour la Régie Lumière, 1,8M€ pour le budget annexe Activités économiques, 0,98M€ pour le budget annexe Locaux culturels, 0,71M€ pour le budget annexe cuisine centrale et 0,63M€ pour le budget annexe Self Clemenceau) et du versement à la Métropole de 1,14 M€ au titre de la régularisation d'annuité dans le cadre du transfert d'emprunts de la compétence Eau potable.

La diminution des charges exceptionnelles de 0,67 M€ entre 2018 et 2019 s'explique principalement par le règlement du contentieux Vinci en 2018 portant sur la DSP stationnement avec le paiement des indemnités prévues dans le cadre du protocole transactionnel pour un montant de 2,93 M€. Cette baisse de charges exceptionnelles est atténuée par une augmentation des subventions d'équilibre aux budgets annexes (+0,68 M€) et le reversement à la Métropole.

Quant aux provisions d'un montant de 0,4M€, elles concernent celle constituée dans le cadre du PAE Chatelet (0,2M€) et celle constituée pour le rachat des places de parking dans la ZAC Flaubert (0,2M€).

Charges financières

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 6,83 M€ en 2019 contre 7,11 M€ en 2018.

Le remboursement anticipé en 2018 de deux emprunts pour un montant de 2,67 M€ a permis un gain de charges d'intérêts de 82 K€ en 2019. La baisse des charges financières s'explique également par la poursuite en 2019 d'un contexte de taux favorable.

La crise sanitaire et économique de début 2020 a entraîné un sursaut au niveau des taux d'intérêts qui sont toutefois anticipés à des niveaux toujours très bas sur 2020, du fait de l'intervention de la Banque centrale européenne sur les marchés notamment.

Les charges financières intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la Ville de Grenoble envers la Métropole au titre de la compétence « voirie ». Les intérêts liés à la dette récupérable s'élèvent à 0,28 M€ et sont par ailleurs refacturés à la Métropole et enregistrés au chapitre 76 du présent compte administratif.

Ces montants intègrent également le remboursement à la Métropole de 0,39 M€ de charges d'intérêts liées à la régularisation de l'encours de dette du budget eau transféré à la Métropole en 2015 (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/07/2019).

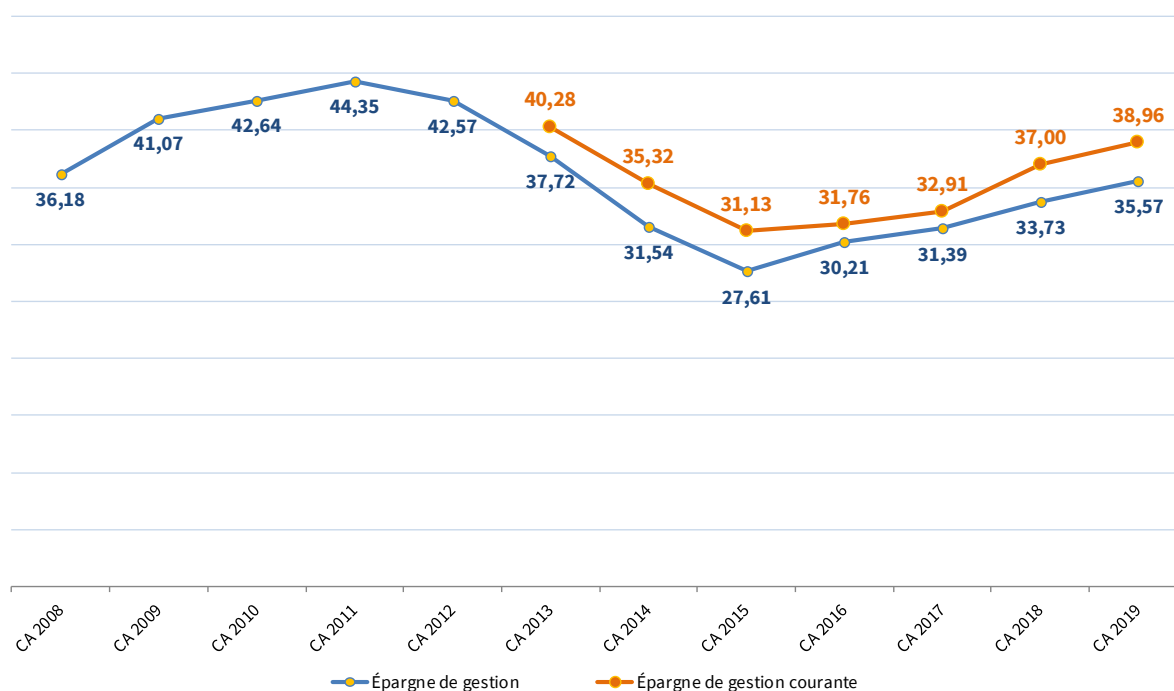
2. Épargnes



Épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de gestion courante	243,47	252,55	257,62
Retraitements des recettes de gestion courante	-0,71		
Recettes de gestion courante (1)	242,76	252,55	257,62
Dépenses de gestion courante (2')	209,96	215,81	219,11
Épargne de gestion courante (TIR non déduits) =1-2'	32,80	36,74	38,51
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-0,11	-0,25	-0,45
Dépenses de gestion courante TIR Déduits (2)	209,85	215,55	218,66
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	32,91	37,00	38,96

Épargnes de gestion courante (M€)
Avec retraitement des rattachements 2015 et 2016



L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courant du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante.

En 2019, l'épargne de gestion courante s'élève à 38,96 M€, une fois majorée des TIR à 0,45 M€ (sans déduction des TIR, l'épargne de gestion courante est de 38,51 M€ en 2019 contre 36,74 M€ en 2018). Cette amélioration de 1,96 M€ s'explique principalement par la hausse des recettes de gestion courante, au premier rang desquelles les recettes fiscales, sachant que les recettes de gestion courante augmentent de manière plus importante que les dépenses de gestion courante (hausse des recettes de 5,07 M€ entre 2018 et 2019 pour une hausse des dépenses de 3,3 M€).

Résultat exceptionnel

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Produits exceptionnels (hors cessions), financiers (hors dette) et reprise provision	4,85	5,92	5,03
Retraitements recettes exceptionnelles	0,11	-0,11	
Solde recettes exceptionnelles retraitées	4,96	5,81	5,03
Dépenses exceptionnelles et provisions	6,48	9,08	8,41
Solde dépenses exceptionnelles retraitées	6,48	9,08	8,41
Résultat exceptionnel (4)	-1,52	-3,27	-3,39

Les recettes exceptionnelles passent de 5,92 M€ en 2018 à 5,03 M€ en 2019, soit une baisse de 0,89 M€ et les dépenses exceptionnelles diminuent de 0,66 M€ entre les deux exercices du fait notamment de la reprise de provision et des dépenses en 2018 liées au contentieux Vinci et malgré une hausse des subventions exceptionnelles aux budgets annexes de 0,68 M€.

De ce fait, le solde exceptionnel passe de -3,27 en 2018 à -3,39 M€ en 2019, soit une légère dégradation de 0,12 M€.

Épargne de gestion

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	32,91	37,00	38,96
Résultat exceptionnel (4)	-1,52	-3,27	-3,39
Épargne de gestion TIR non déduits	31,27	33,47	35,12
Épargne de gestion TIR déduits (5 =3+4)	31,39	33,73	35,57

La somme de l'épargne de gestion courante (avec la déduction des TIR) et du solde exceptionnel correspond à l'épargne de gestion. Cette épargne de gestion permet de calculer l'épargne nette après financement de l'annuité de la dette. L'épargne de gestion après déduction des TIR augmente de 1,84 M€ entre les deux exercices pour s'élever à 35,57 M€ en 2019 et poursuit donc son amélioration depuis 2017.

Épargne brute

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Épargne de gestion TIR déduits (5 =3+4)	31,39	33,73	35,57
Frais financiers nets (dont dette récupérable)	6,55	6,55	6,35
Remboursement intérêts dette récupérable	-0,39	-0,33	-0,77
Épargne brute	25,22	27,51	29,99

L'épargne brute s'améliore de 2,47 M€, passant de 27,51 M€ en 2018 à 29,99 M€ en 2019 du fait des éléments précités.

Epargne nette

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Epargne de gestion (TIR non déduits)	31,27	33,47	35,12
Épargne de gestion (5 =3+4)	31,39	33,73	35,57
Frais financiers nets (dont dette récupérable)	6,55	6,55	6,35
Remboursement du capital (dont dette récupérable)	22,72	24,73	23,23
Remboursement intérêts dette récupérable	-0,39	-0,33	-0,77
Compensation capital de la dette récupérable	-2,65	-2,47	-2,28
Annuité de la dette (6)	26,24	28,47	26,53
Epargne nette (TIR non déduits, après deduct° dette récupérable)	5,04	5,00	8,59
Epargne nette après déduction dette récupérable et TIR (7=5-6)	5,15	5,25	9,04

Pour mémoire, l'annuité de la dette correspond au capital de la dette à rembourser pour l'année ainsi qu'aux charges d'intérêt de la dette, déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année. Une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir le moindre euro, la Ville doit mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée à la compétence « voirie », il a été fait le choix d'isoler cet impact afin de garantir la permanence des méthodes.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2019 s'élève à 9,04 M€, soit une épargne en nette amélioration par rapport à l'an passé (5,25 M€). La hausse de 3,78 M€ s'explique par :

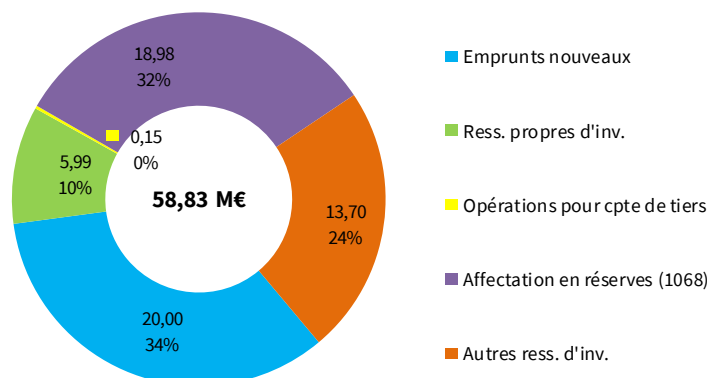
- La hausse de l'épargne de gestion de 1,84 M€ pour les raisons précédemment cités.
- Une annuité de la dette en baisse de 1,94 M€ par rapport à 2018 : un remboursement de capital moindre que l'an passé (-1,31 M€) du fait du remboursement de capital anticipé intervenu en 2018 et une baisse des frais financiers nets (-0,64 M€) liés notamment à une baisse des frais financiers dans un contexte de taux favorables et à des recettes financières supérieures à l'an passé du fait de la régularisation de l'encours stationnement transféré à la Métropole (0,48 M€).

3. Budget d'investissement

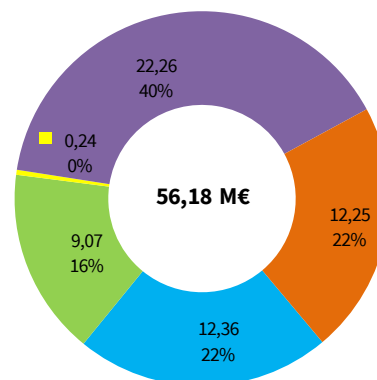


Recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement 2018



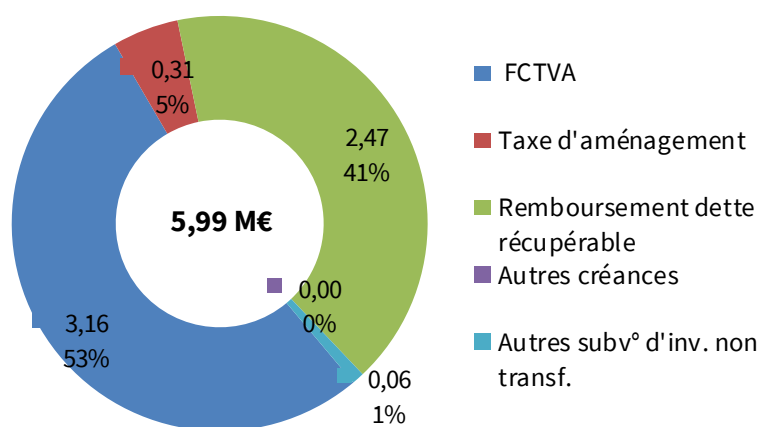
Recettes réelles d'investissement 2019



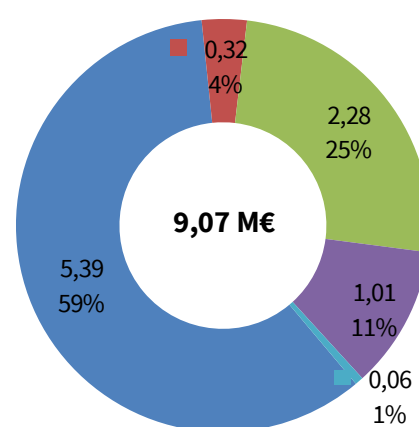
Les recettes réelles d'investissement ont diminué de 2,65 M€, passant de 58,83 M€ en 2018 à 56,18 M€ en 2019. Ceci s'explique principalement par la baisse du recours à l'emprunt (-7,64 M€) et les autres ressources d'investissement (-1,45 M€). Cette baisse est atténuée par l'augmentation des réserves (+3,28 M€) et des ressources propres (+3,07 M€).

Ressources propres d'investissement

CA 2018



CA 2019

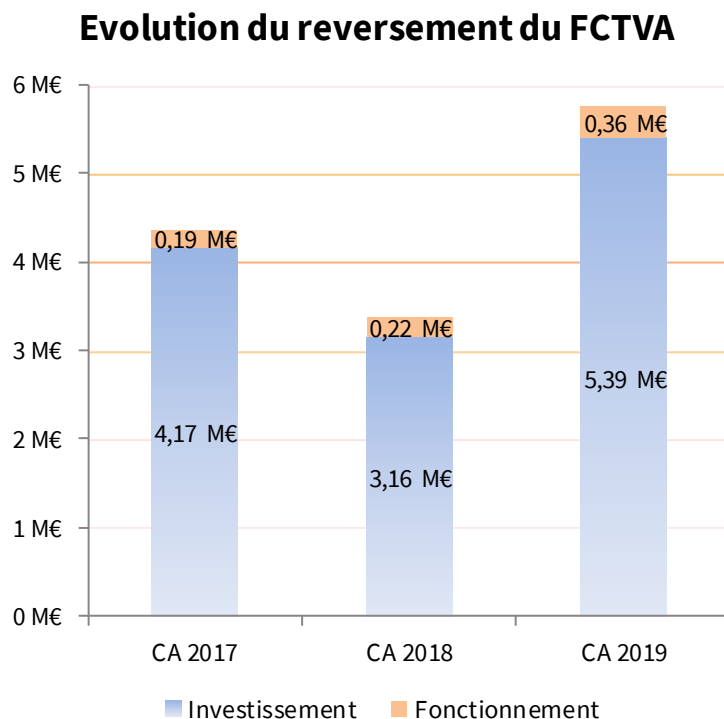


Les ressources propres s'élèvent à 9,07 M€ en 2019 contre 5,99 M€ en 2018, soit une hausse de 3,07 M€. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du FCTVA (+2,23 M€) et la participation annuelle de la Métropole suite à la vente à tempérament sur 24 ans des actions de la SEM GEG comptabilisée dans les autres créances.

A noter que la taxe d'aménagement (TA) est perçue par la Métropole depuis le transfert de la compétence PLU au 1^{er} janvier 2018 ; la Ville continue à percevoir les reliquats de TA relatifs aux permis de construire délivrés à une date antérieure au transfert de compétence.

Par ailleurs, la recette liée au remboursement du capital de la dette récupérable par la Métropole diminue, du fait de son amortissement dégressif.

Evolution du reversement du FCTVA :



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'Etat à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

Le FCTVA 2019 est en hausse de 2,37 M€ par rapport à 2018. Cela s'explique principalement par la réalisation en 2018 de rétrocessions d'espaces et équipements publics par la SPL SAGES pour la ZAC Vigny Musset (6,92 M€). Ces dépenses sont venues augmenter l'enveloppe de dépenses éligibles au FCTVA en 2019. De nouvelles rétrocessions ont eu lieu en 2019. Elles donneront également lieu à une demande de remboursement au titre du FCTVA 2020.

Emprunt

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Emprunts nouveaux	25,00	20,00	12,36

Le montant des emprunts nouveaux a diminué de 7,64M€ en 2019 passant de 20 M€ en 2018 à 12,36 M€ en 2019. Le besoin d'emprunt 2019 a été adapté au regard des réalisations en investissement et du besoin de trésorerie. Cette diminution du besoin d'emprunt permet un désendettement sur 2019 de près de 8 M€.

Autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées entre autre des subventions d'investissement, des constructions en cours et des opérations pour comptes de tiers. Elles s'élèvent à 12,25 M€ et sont en baisse de 1,45 M€ entre 2018 et 2019.

Subventions d'investissements :

Financier	CA 2017		CA 2018		CA 2019	
	M€	%	M€	%	M€	%
INVESTISSEMENT						
État	1,33	31,9%	2,03	32,3%	1,85	48,1%
Région	0,12	2,9%	1,11	17,6%	0,17	4,5%
Département	1,78	42,9%	1,53	24,4%	0,65	16,9%
Métropole	0,85	20,5%	1,19	19,0%	0,49	12,7%
Autres organismes	0,07	1,8%	0,42	6,7%	0,69	17,8%
TOTAL	4,16	100%	6,27	100%	3,85	100%

Les subventions d'investissement passent de 6,27 M€ au CA 2018 à 3,85 M€ en 2019 (-2,42 M€). Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre.

Les principales baisses concernent les subventions de la Région et du Département :

- Région : des subventions liées à des projets spécifiques avaient été perçues en 2018 (Eglise St André, Centre sportif Jean-Philippe Motte) et n'ont pas été reconduites sur 2019
- Département : 0,51 M€ de recettes de subventions 2019 n'ont pas été perçus sur 2019 et ont fait l'objet d'un report sur 2020 dont 0,43 M€ concernent le solde de la subvention pour les travaux de reconstruction du centre sportif Jean-Philippe Motte
- Métropole : une subvention de 0,72 M€ a été perçue uniquement en 2018 pour la Presqu'île scientifique.

A noter que l'année 2018 avait été marquée par un décalage de recettes 2017 de l'Etat sur 2018, ce qui explique la baisse de ces subventions entre 2018 et 2019.

Les principales subventions perçues en 2019 sont les suivantes :

- Etat : 0,43 M€ pour le centre sportif Jean Philippe Motte, 0,29 M€ pour l'acquisition de véhicules électriques et 0,24 M€ pour l'extension de l'école Diderot.
- Département : 0,15 M€ pour les travaux de réhabilitation de l'école Florence Arthaud et 0,15 M€ pour les travaux de construction de l'école Simone Lagrange
- Autres organismes : 0,23 M€ versés par AREA dans le cadre des travaux liés à l'A80 dans le quartier Mistral

Constructions en cours :

Concernant les recettes liées aux constructions en cours, elles s'élèvent à 8,25 M€ contre 7,12 M€ en 2018 (dont 6,92 M€ pour la ZAC Vigny-Musset). En 2019, il s'agit d'un remboursement par la SPL SAGES des avances versées par la Ville dans le cadre des ZAC Vigny-Musset (5,17 M€) et Beauvert (2,65 M€). Ce remboursement d'avance a été effectué concomitamment à un rachat d'espaces et équipements publics en dépenses d'investissement.

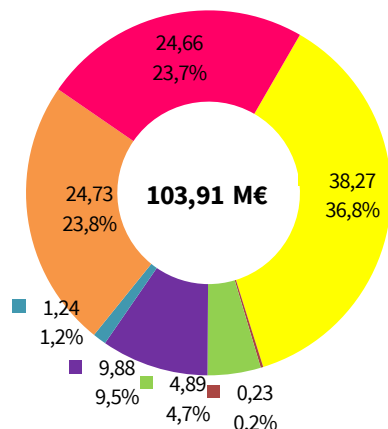
Opération pour compte de tiers :

La Ville porte des opérations pour le compte de tiers. Le montant des recettes de ces opérations au CA 2019 est de 0,24 M€. Il s'agit principalement de dépenses relatives aux travaux à la maison du tourisme.

Dépenses d'investissement

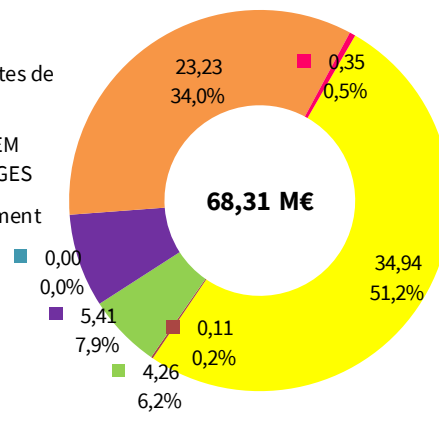
Dépenses réelles d'investissement

CA 2018 retraité



Dépenses réelles d'investissement

CA 2019

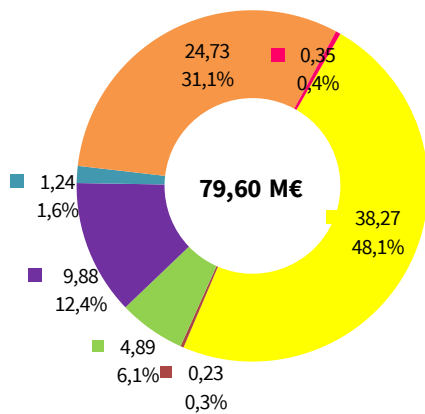


Les dépenses réelles d'investissement 2019 sont de 68,31 M€, soit une baisse de 35,60 M€ par rapport au CA 2018. Cette baisse provient tout d'abord de la vente à paiement différé des actions GEG à la Métropole en 2018 pour 24,31 M€.

Dépenses réelles d'investissement retraitées de la vente à tempérament des actions de la SEM GEG à la Métropole :

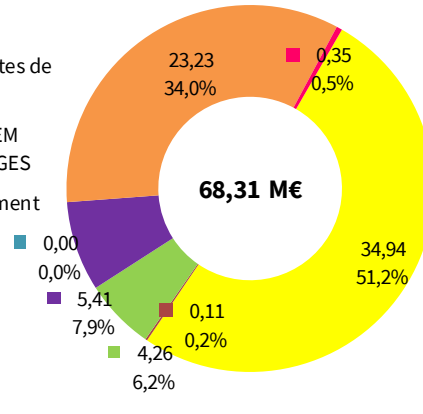
Dépenses réelles d'investissement

CA 2018 retraité



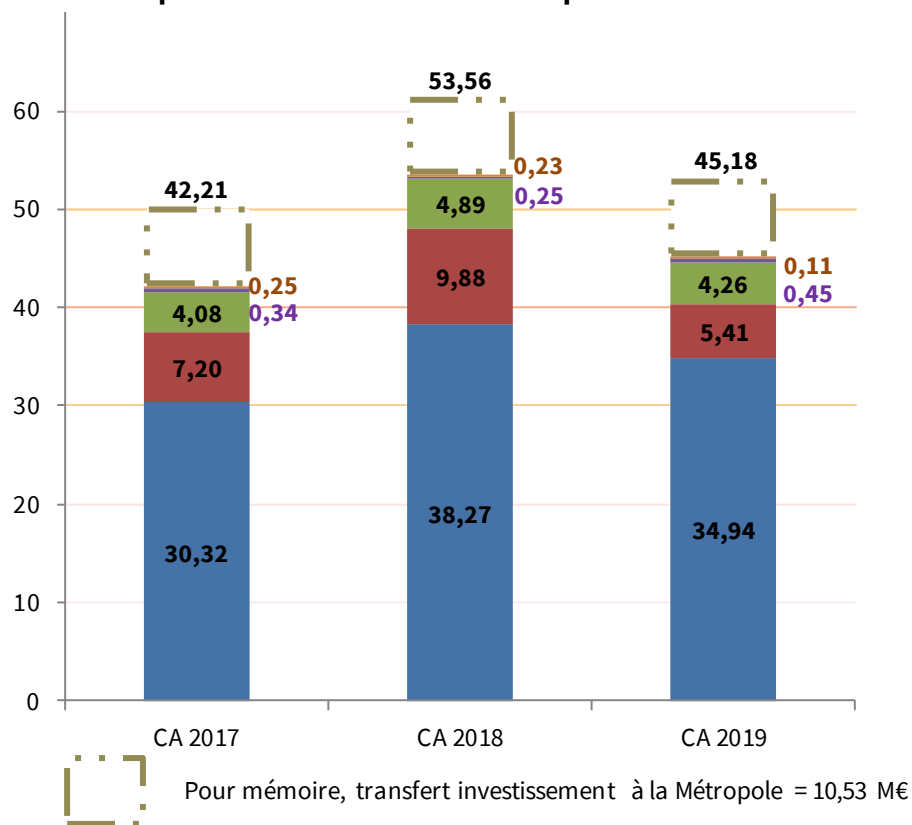
Dépenses réelles d'investissement

CA 2019



En neutralisant cette opération exceptionnelle, la baisse est de 11,29 M€ et s'explique en majorité par la baisse des subventions d'équipement versées (-4,46 M€), la baisse des dépenses de travaux et études (-3,33 M€), ainsi que la baisse du remboursement du capital (-1 49 M€).

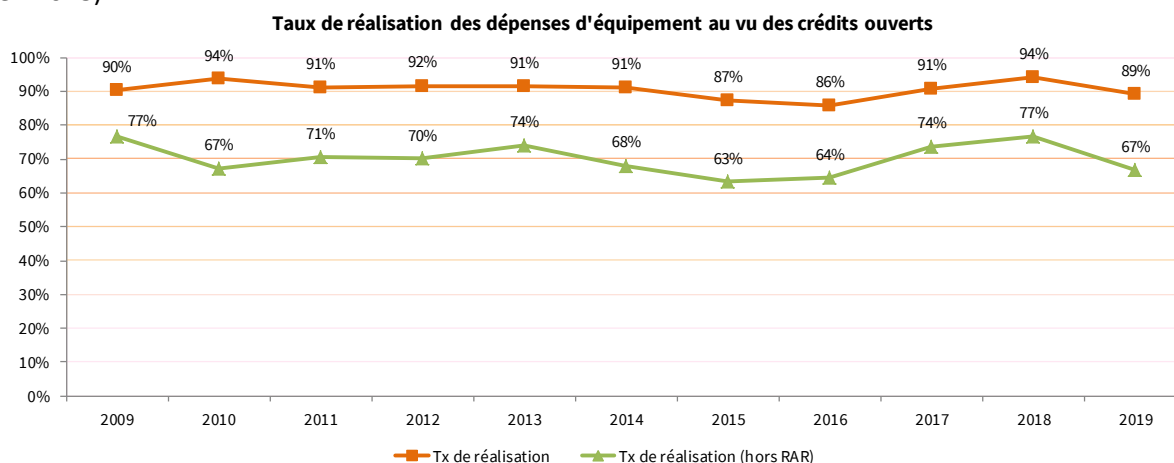
Dépenses d'investissement hors opérations financières



- Opérations pour comptes de tiers
- Divers : TIR, AC inv, (TA remboursée)
- Avances versées à la SEM INNOVIA et à la SPL SAGES
- Subventions d'équipement
- Travaux et études

A partir de 2018, la rubrique « Divers » comprend uniquement les Travaux d'Investissement en Régie (TIR). Il n'y a pas de TA remboursée et l'attribution de compensation d'investissement est comptabilisée dans les subventions d'équipement. Ceci explique la baisse de cette rubrique entre 2017 et 2018.

En 2019, les TIR sont en hausse par rapport à l'exercice précédent (0,45 M€ en 2019 contre 0,25 M€ en 2018).



Le taux de réalisation des dépenses d'équipement hors restes à réaliser a baissé entre 2018 (77%) et 2019 (67%).

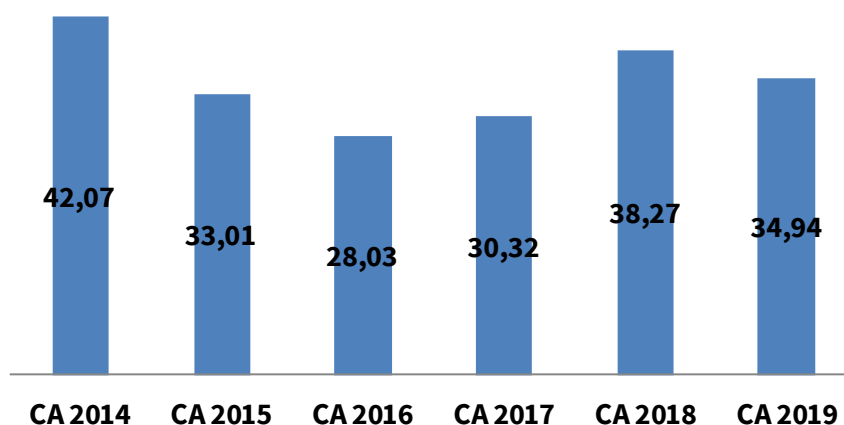
Travaux et études

Les travaux et études agrègent :

- Les frais d'études, d'acquisitions de logiciel ... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- Les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles ») dont 7,76 M€ concernent la rétrocession d'équipements et d'espaces publics par la SPL SAGES
- Les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC,
- Les opérations d'équipement créées dans le cadre des AP écoles et travaux des bâtiments culturels.

Les dépenses d'équipement diminuent de 3,33 M€ entre 2018 et 2019, notamment du fait du décalage sur 2020 de plusieurs opérations : travaux du bâtiment Camille Claudel, travaux de construction de l'école Marianne COHN, travaux de réaménagement du hall de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine.

Travaux et études (M€)

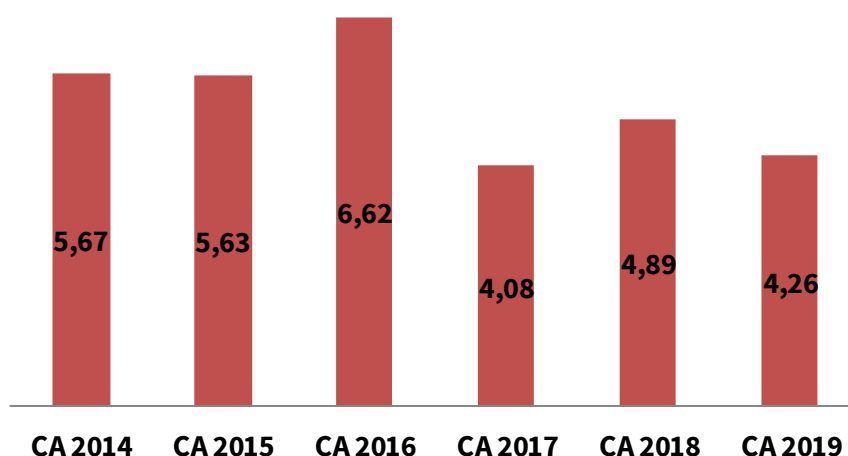


Avances versées pour la réalisation des ZAC

Les avances comptabilisées ici intègrent les avances versées à la SEM d'aménagement INNOVIA et à la SPL SAGES pour la réalisation des zones d'aménagement concertées considérées comme des créances détenues par la Ville sur ses SEM d'aménagement (compte 2764).

Les avances versées pour les ZAC diminuent de 0,63 M€ entre 2018 et 2019 du fait de l'absence d'avances versées en 2019 pour les opérations Châtelet et Bouchayer-Viallet. En 2019, les avances versées concernent la ZAC Presqu'île (3 M€), la ZAC Flaubert (1,2 M€) et le projet d'aménagement du quartier de l'Abbaye (0,06 M€).

Avances versées pour les ZAC (M€)



Subventions d'équipements

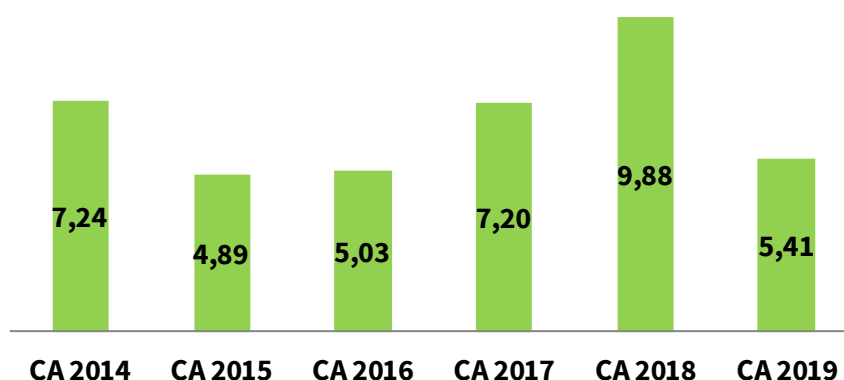
Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement diminuent de 4,46 M€ entre 2018 et 2019.

Cette baisse s'explique principalement par le fait qu'en 2018 d'importantes subventions ont été versées dans le cadre de plusieurs opérations s'inscrivant dans le plan Campus et le CPER (travaux d'extension de l'IEP de Grenoble, pôle de formation des professionnels de santé porté par le CHU, plateforme photonique du CEA, école Phelma).

En 2019, les principales subventions d'équipements concernent des fonds de concours versés à la Métropole dans le cadre des projets de renouvellement urbain au titre de l'ANRU 1, le solde de la participation de la Ville dans le cadre des travaux de l'IEP et du pôle santé du CHU.

En 2019, l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole concerne la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (0,69 M€), les ouvrages d'art (0,21 M€), Alpexpo (0,20 M€) et la compétence emploi-insertion pour 0,006 M€.

Subventions d'équipement (M€)



Principales réalisations 2019

	CA 2019		net
	dépenses	recettes	
Education	8,99 M€	0,70 M€	8,29 M€
Plan Ecoles et entretien	6,37 M€	0,64 M€	5,73 M€
<i>dont travaux de construction de l'école Marianne Cohn</i>	<i>2,07 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>2,07 M€</i>
<i>dont travaux école Florence Arthaud réhabilitation (ex St Bruno)</i>	<i>1,07 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>1,07 M€</i>
<i>dont travaux extension école Diderot</i>	<i>0,66 M€</i>	<i>0,24 M€</i>	<i>0,41 M€</i>
<i>dont aménagement ouvertures de classes et provisoires</i>	<i>0,42 M€</i>	<i>0,15 M€</i>	<i>0,27 M€</i>
SPL OSER - Réhabilitation thermique des écoles Ampère, Chatin et Painlevé	2,62 M€	0,06 M€	2,56 M€
Espace public	17,57 M€	9,26 M€	8,31 M€
Opérations d'aménagement	13,18 M€	8,59 M€	4,59 M€
<i>dont rachat espaces publics</i>	<i>7,76 M€</i>	<i>7,82 M€</i>	<i>-0,06 M€</i>
<i>dont avances versées aux ZAC</i>	<i>4,26 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>4,26 M€</i>
Aménagements de quartier	2,17 M€	0,05 M€	2,13 M€
<i>dont mobilier Urbain et petits aménagements de secteurs</i>	<i>0,85 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,85 M€</i>
<i>dont fonds de concours Métro travaux de voirie</i>	<i>0,05 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,05 M€</i>
Politique ville, PNRU	1,52 M€	0,62 M€	0,90 M€
<i>dont ANRU 1 Villeneuve - fonds de concours espaces publics</i>	<i>0,87 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,87 M€</i>
<i>dont ANRU 1 - centre de santé des Géants</i>	<i>0,21 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,21 M€</i>
<i>dont Projet A480</i>	<i>0,10 M€</i>	<i>0,24 M€</i>	<i>-0,14 M€</i>
Nature en ville	0,69 M€	0,00 M€	0,69 M€
Sports, culture, associations	6,90 M€	1,36 M€	5,54 M€
Sport : maintenance des équipements, accessibilité des bâtiments sportifs...	4,53 M€	0,64 M€	3,90 M€
<i>dont reconstruction du centre sportif Jean-Philippe MOTTE</i>	<i>1,98 M€</i>	<i>0,44 M€</i>	<i>1,54 M€</i>
Culture : locaux, patrimoines, outils	2,36 M€	0,73 M€	1,64 M€
<i>dont travaux de réhabilitation Théâtre PREMOL</i>	<i>1,20 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>1,20 M€</i>
<i>dont travaux réaménagement du hall BEP</i>	<i>0,28 M€</i>	<i>0,41 M€</i>	<i>-0,13 M€</i>
Locaux associatifs	0,01 M€	0,00 M€	0,01 M€
Amélioration conditions de travail	6,10 M€	0,43 M€	5,66 M€
Locaux administratifs : maintenance, sécurité, conditions de travail	2,74 M€	0,05 M€	2,70 M€
<i>dont travaux bâtiments associatifs, multi-activités, logements et autres</i>	<i>1,10 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>1,10 M€</i>
<i>dont aménagement des nouveaux locaux Pu et du nouvel atelier mécanique</i>	<i>0,60 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,60 M€</i>
<i>dont travaux bâtiment Claudel</i>	<i>0,15 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,15 M€</i>
Matériel et équipement des services	3,35 M€	0,38 M€	2,97 M€
<i>dont informatique</i>	<i>1,08 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>1,08 M€</i>
<i>dont renouvellement de la flotte véhicules</i>	<i>0,86 M€</i>	<i>0,38 M€</i>	<i>0,48 M€</i>
Autres	5,51 M€	0,41 M€	5,10 M€
<i>dont aide aux bailleurs et copropriétés</i>	<i>2,07 M€</i>	<i>0,19 M€</i>	<i>1,87 M€</i>
<i>dont politique foncière</i>	<i>0,77 M€</i>	<i>0,04 M€</i>	<i>0,73 M€</i>
<i>dont université recherche CPER-CAMPUS</i>	<i>0,60 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,60 M€</i>
<i>dont tour Perret</i>	<i>0,23 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,23 M€</i>
Total général (hors TIR)	45,07 M€	12,17 M€	32,91 M€

Les projets d'investissement réalisés en 2019 s'inscrivent dans le respect des priorités du mandat, à savoir : l'éducation, l'aménagement de l'espace public et les services de proximité (sport, culture), les projets d'aménagement et de renouvellement urbain (ZAC, ANRU...), la poursuite du programme d'amélioration et d'entretien du patrimoine communal et la lutte contre les pollutions.

En matière d'éducation, l'année 2019 a été marquée par la poursuite du Plan écoles (6,37 M€), avec notamment :

- Le démarrage des travaux de construction de l'école Marianne Cohn (2,07 M€)
- La poursuite des travaux de réhabilitation de l'école Florence Arthaud (1,07 M€)
- Les travaux d'extension de l'école Diderot (0,66 M€)
- L'aménagement et l'ouverture de classes provisoires (0,42 M€) permettant de poursuivre le dédoublement des CP et des CE1 en REP et REP+

En dehors du plan Ecoles, notons que 2,62 M€ ont été investis pour la poursuite des travaux de réhabilitation thermique dans les écoles Chatin, Ampère et Painlevé, travaux portés par la SPL OSER.

En matière d'aménagement des espaces publics, la Ville a investi plus de 17 M€ :

- 13,18 M€ ont été investis dans des opérations d'aménagement dans les ZAC dont 7,76 M€ pour le rachat d'espaces et équipements publics dans les ZAC Vigny-Musset et Beauvert et 4,26 M€ pour les avances versées principalement dans les ZAC Presqu'île et Flaubert
- 2,17 M€ ont été investis dans les aménagements de quartier : corbeilles, mobilier urbain, affichage, jeux d'enfants, travaux de voirie
- 1,52 M€ ont été investis dans la politique de la ville et les opérations de rénovation urbaine
- 0,43 M€ ont été consacrés à la végétalisation des rues, la plantation d'arbres ainsi qu'à la création de jardins familiaux

La Ville a investi 6,9 M€ en 2019 pour la réhabilitation des équipements culturels, sportifs et associatifs avec notamment :

- Les travaux sur les bâtiments sportifs liés à la fois aux nouvelles réglementations, aux problèmes récurrents d'étanchéité et de mise en sécurité (2,02 M€)
- Les travaux de reconstruction du centre sportif Jean-Philippe Motte (1,98 M€)
- La poursuite des travaux de reconstruction du théâtre Prémol (1,20 M€)
- La maintenance des équipements sportifs tels que les gymnases, piscines, stades, terrains de proximité (0,51 M€). 0,33 M€ ont été investis principalement pour la rénovation, l'homologation des terrains en herbe, synthétiques ou stabilisés et de leurs équipements (arrosage automatique, garde-corps, banc de touche, cages ...)

La Ville a également continué à investir en 2019 pour l'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers à hauteur de 6M€ avec notamment :

- L'entretien des bâtiments associatifs, multi-activités, logements (1,10 M€) dont les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du pôle de solidarité internationale (0,3 M€)
- Le démarrage des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la propreté urbaine et du nouvel atelier mécanique (0,60 M€)
- La poursuite du renouvellement du matériel informatique dans un contexte de développement de la dématérialisation (1,08 M€)

Soucieuse de lutter contre les pollutions, la Ville a poursuivi en 2019 le renouvellement de sa flotte de véhicules (0,86 M€) permettant la sortie du diesel en 2025 par des choix de carburant adaptés et ainsi se conformer à la réglementation (ZFE) tout en assurant le renouvellement des engins d'exploitation.

Participations

Les participations sont des dépenses comptabilisées au chapitre 26 « participations et créances rattachées ». Il n’y a pas de participations en 2019. En 2018, 1,24 M€ de participations ont été versés dont 0,30 M€ pour la SPL OSER et 0,95 M€ pour acheter des actions à GEG.

Opérations pour compte de tiers

Les dépenses d’opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d’investissement. Elles sont de 0,11 M€ en 2019 pour des travaux effectués pour le compte de la Métropole à la maison du tourisme.

Autres dépenses d’investissement

Cette rubrique de 0,35 M€ comporte :

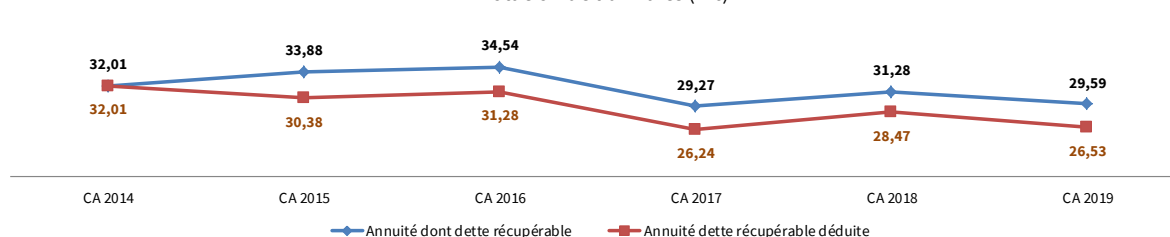
- Les subventions d’investissement versées (chapitre 13) pour 0,006 M€
- Les dépôts et cautionnements versés pour 0,001 M€
- Et surtout l’achat à l’EPFL, étalé dans le temps du tènement Point P de la ZAC Flaubert pour un montant de 0,33 M€.

Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Intitulé de l'AP	Année de création de l'AP	AP votées (dont 2020)*	Part dans le stock d'AP	Crédits de paiement réalisés < 01/01/2019	Crédits de paiement réalisés 2019	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2019	Crédits de paiement votés 2020	Total CP restant à réaliser au-delà de 2020
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville Solidaire et Citoyenne		58 180 412 €	30,4%	24 024 823 €	79 886 €	24 104 709 €	1 918 138 €	32 157 565 €
ANRU 2 Villeneuve	2020	30 231 731 €	15,8%	- €	24 411 €	24 411 €	1 333 457 €	28 873 863 €
ANRU 2 Mistral	2020	2 830 001 €	1,5%	- €	1 058 €	1 058 €	564 681 €	2 264 262 €
Jouhaux - à clôturer	2007	4 100 744 €	2,1%	3 253 802 €	- €	3 253 802 €	- €	846 942 €
Mistral - à clôturer	2007	9 785 296 €	5,1%	9 738 381 €	- €	9 738 381 €	- €	46 915 €
Teisseire	2007	11 232 640 €	5,9%	11 032 640 €	54 416 €	11 087 056 €	20 000 €	125 584 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville émancipatrice		104 210 365 €	54,4%	50 353 791 €	10 362 756 €	60 716 547 €	12 979 237 €	30 514 581 €
Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2019	799 400 €	0,4%	- €	- €	- €	742 300 €	57 100 €
Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2019	5 367 400 €	2,8%	- €	- €	- €	102 780 €	5 264 620 €
Plan Ecoles	2016	65 090 255 €	34,0%	24 284 964 €	6 370 967 €	30 655 931 €	9 777 285 €	24 657 039 €
Travaux bâtiments culturels	2017	6 056 761 €	3,2%	1 426 299 €	2 001 480 €	3 427 779 €	2 272 872 €	356 110 €
Centre sportif JP Motte	2017	5 068 949 €	2,6%	2 834 620 €	1 982 039 €	4 816 660 €	75 000 €	177 289 €
Salle de musiques amplifiée - Budget annexe Locaux culturels	2006	10 170 355 €	5,3%	10 160 430 €	8 269 €	10 168 700 €	- €	1 655 €
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	2005	11 657 245 €	6,1%	11 647 477 €	- €	11 647 477 €	9 000 €	768 €
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville Durable		29 107 486 €	15,2%	9 202 612 €	3 073 708 €	12 315 627 €	2 279 673 €	14 512 186 €
Plan de renouvellement de la flotte véhicules	2019	15 596 848 €	8,1%	- €	452 502 €	452 502 €	2 009 673 €	13 134 673 €
Travaux d'aménagements de la place Victor Hugo	2019	1 400 000 €	0,7%	- €	- €	39 307 €	- €	1 360 693 €
ZAC Teisseire / JO - BP - à clôturer	2004	4 795 345 €	2,5%	4 778 527 €	- €	4 778 527 €	- €	16 818 €
SPL OSER	2017	7 315 293 €	3,8%	4 424 085 €	2 621 206 €	7 045 291 €	270 000 €	2 €
TOTAL		191 498 263 €	100%	83 581 226 €	13 516 350 €	97 136 883 €	17 177 048 €	77 184 332 €

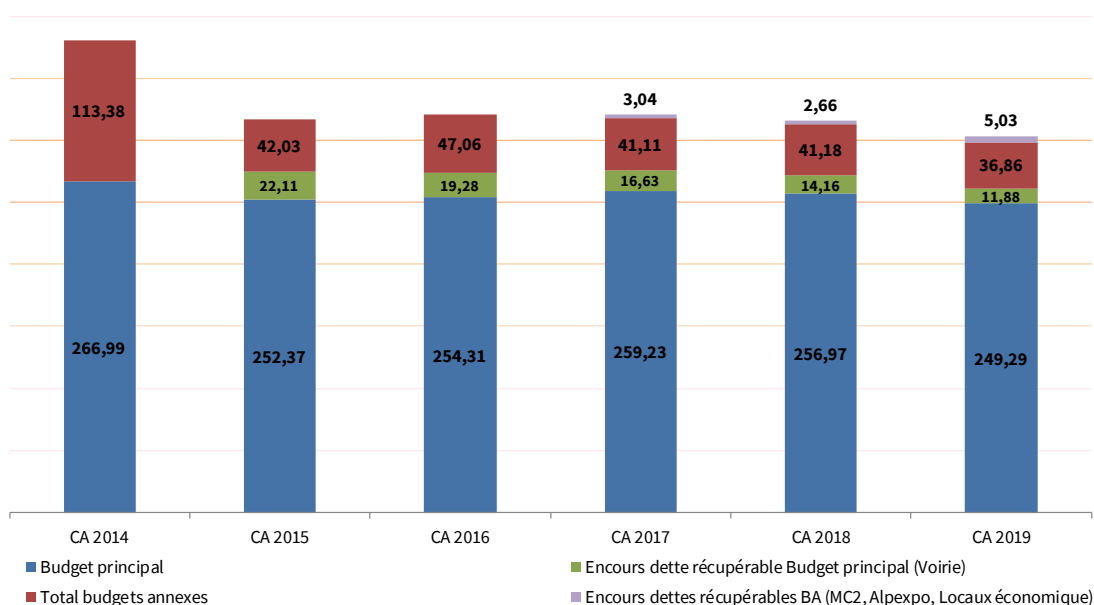
Remboursement de la dette

Évolution de l'annuité (M€)



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement). L'annuité 2019 diminue de 1,69 M€ par rapport à 2018. L'année 2018 était marquée par une hausse de l'annuité du fait du remboursement anticipé de deux emprunts pour un montant de 2,67 M€.

Encours de la dette (M€)



L'encours tous budgets dette récupérable non déduite varie à la baisse de 11,91 M€ (-3,78%) passant de 314,97 M€ au CA 2018 à 303,06 M€ au CA 2019 :

- L'encours du budget principal diminue de 9,97 M€ (-3,68%) passant de 271,13 M€ au 31/12/2018 à 261,17 M€ au 31/12/2019.
- L'encours des budgets annexes diminue de 1,95 M€ (-4,45%) passant de 43,84 M€ au 31/12/2018 à 41,89 M€ au 31/12/2019.

L'encours tous budgets dette récupérable déduite* varie à la baisse de 12 M€ (-4,02%) passant de 298,15 M€ au CA 2018 à 286,15 M€ au CA 2019 :

- L'encours du budget principal diminue de 7,68 M€ (-2,99%) passant de 256,97 M€ au 31/12/2018 à 249,29 M€ au 31/12/2019.
- L'encours des budgets annexes diminue de 4,32 M€ (-10,50%) passant de 41,18 M€ au 31/12/2018 à 36,86 M€ au 31/12/2019

*à savoir la dette récupérable voirie sur le budget principal, les dettes récupérables Alpeexpo et locaux économiques sur le BA Activités Economiques, la dette récupérable MC2 sur le BA Locaux Culturels.

<u>Annuité de la dette</u>					
		En euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818, 16441 et 168751)		21 742 934	23 749 797	22 254 948
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie		-2 649 578	-2 469 093	-2 284 998
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire		980 000	980 000	980 000
Frais financiers	Intérêts		7 151 692	7 105 383	6 826 670
	Produits financiers		-601 019	-558 760	-476 422
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie et stationnement		-385 616	-332 624	-766 246
	<i>TOTAL avant déduction dette récupérable</i>		<i>29 273 606</i>	<i>31 276 419</i>	<i>29 585 196</i>
TOTAL			26 238 412	28 474 702	26 533 953

En 2019, la Ville a remboursé 20,95 M€ de capital hors dette récupérable.

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la Ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

L'annuité 2019 tient également compte des régularisations d'encours de dette des budgets stationnement et eau transférés en 2015 à la Métropole. La délibération n°65-18360 08/07/2019 prévoit, du fait de ces régularisations, des reversements d'annuité entre la Ville et la Métropole à partir de 2019 et jusqu'en 2024. En 2019, les mouvements suivants ont été comptabilisés sur le budget principal :

- Au titre de la régularisation de l'encours du budget stationnement : la Ville a versé 0,02 M€ d'amortissement à la Métropole et a reçu 0,48 M€ d'intérêts.
- Au titre de la régularisation de l'encours du budget eau : la Ville a versé 0,05 M€ d'amortissement et 0,39 M€ d'intérêts à la Métropole.

4. Résultat de clôture



<i>En millions d'euros</i>	CA 2019		
	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	22,26		22,26
Épargne nette non retraitée	9,04		9,04
Produits de cession	2,63		2,63
Emprunts nouveaux	12,36	12,00	24,36
Recettes d'investissement	19,03	1,03	20,05
Travaux pour compte de tiers	0,24	0,00	0,24
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
Excédent antérieur	0,97		0,97
TOTAL RECETTES	66,53	13,03	79,56
Déficit antérieur	17,78		17,78
Dépenses d'investissement hors remboursement capital (dont TIR)	45,40	14,45	59,86
Travaux pour compte de tiers	0,11	0,01	0,12
Dépôts et cautionnements retraités	0,00		0,00
TOTAL DÉPENSES	63,30	14,46	77,77
RÉSULTAT	3,22	-1,43	1,79

Ce tableau intègre les excédents antérieurs et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice. Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (reste à réaliser 2019 se reportant sur l'exercice 2020), et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2019 est excédentaire de 1,79 M€.

5. ANNEXES



ANNEXE 1 : Ratios réglementaires

	Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Moyenne de la strate 2018
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 366	1 419	1 454	1 282
2	Produit des impositions directes / population	833	847	892	648
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 530	1 803	1 657	1 411
4	Dépenses d'équipement brut / population	188	237	221	264
4 ^{bis}	Dépenses réelles d'investissement (hors dette) / population	275	485	280	
5	Encours de la dette / population	1 686	1 660	1 624	1 112
5 ^{bis}	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 584	1 573	1 550	
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	175	175	175	207
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,8%	57,3%	57,5%	58,0%
8	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	98,3%	87,1%	96,5%	101,4%
8 ^{bis}	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	97,3%	86,3%	95,6%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,3%	13,2%	13,3%	14,6%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	110,2%	92,1%	98,0%	92,4%
10 ^{bis}	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	103,5%	87,3%	93,5%	

- **Tous ratios** : La population utilisées est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1^{er} janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3.
- **Ratio 4** : Les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- **Ratios 5 et 10** : L'encours de la dette métropolitaine récupérable n'a pas été déduit de l'encours de la dette servant au calcul du ratio. Les ratios seraient rapportés à 1 550 €/habitant contre 1 624 €/habitant pour le ratio 5 avec prise en compte de la dette récupérable sur l'encours (14,30 M€) et à 93,5% contre 98,0% pour le ratio 10.
- **Ratio 8** : Rapporté à 95,6%, contre 96,5% avec prise en compte du remboursement du capital de la dette transférable (2,28 M€).

Données de référence

	CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	234 347 948
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	143 531 962
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	266 519 719
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	35 502 839
Encours de dette	261 166 641
Encours de la dette hors dette récupérable	249 289 520
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 223 896
Dépenses de personnel (chapitre 012)	134 854 634
Amortissement du capital de la dette	23 234 948
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	20 949 950
Travaux d'investissement en Régie (TIR)	445 819
Population (INSEE)	160 836

ANNEXE 2 : Compte de gestion

Bilan passif

PASSIF (M€)	2017	2018	2019
Dotations	198,50	198,53	197,82
Fonds globalisés	206,00	209,68	215,39
Réserves	550,36	569,34	591,60
Différences sur réalisations d'immobilisations	7,50	-52,24	-57,77
Report à nouveau	4,56	3,33	1,67
Résultat de l'exercice	17,75	20,60	23,14
Subventions transférables	1,42	0,75	0,99
Subventions non transférables	240,94	248,94	252,50
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant			
Autres fonds propres			
TOTAL FONDS PROPRES	1 227,04	1 198,93	1 225,35
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4,25	1,74	1,95
Dettes financières à long terme*	282,34	278,52	269,19
Fournisseurs	7,02	7,82	5,44
Autres dettes à court terme	4,12	15,79	16,97
Total dettes à court terme	11,14	23,62	22,41
TOTAL DETTES	293,48	302,14	291,60
Comptes de régularisation	2,85	1,21	2,72
TOTAL PASSIF	1 527,62	1 504,03	1 521,63

*Chaque année, une différence entre le Compte de Gestion (CG) et le Compte Administratif (CA) apparaît sur les "dettes financières à long terme" et "l'encours de la dette", due à des modes de calcul différents :

le CG comptabilise les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et pas le CA,
le CA tient compte des réaménagements de dette et pas le CG.

Bilan actif

ACTIF NET ¹ (M€)	2017	2018	2019
Immobilisations incorporelles	42,74	44,96	44,03
Terrains	208,13	240,99	255,62
Constructions	477,13	520,75	529,08
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	36,52	37,05	38,44
Immobilisations corporelles en cours	167,40	106,51	101,84
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	466,75	398,04	397,87
Autres immobilisations corporelles	44,33	45,97	45,78
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 400,26	1 349,32	1 368,62
Immobilisations financières	58,16	75,52	75,86
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 501,17	1 469,80	1 488,51
Stocks			
Créances	10,71	15,87	28,79
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	15,27	18,15	3,87
Autres actifs circulant			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25,98	34,02	32,67
Comptes de régularisation	0,46	0,21	0,45
TOTAL ACTIF	1 527,62	1 504,03	1 521,63

¹ Déduction faite des amortissements et provisions

Compte de résultat

POSTES (M€)	2017	2018	2019
Impôts et taxes perçus	176,16	184,71	189,52
Dotations et subventions reçues	44,09	43,20	42,92
Produit des services	19,98	20,77	21,69
Autres produits	2,26	2,33	2,08
Transferts de charges			
Produits courants non financiers	242,49	251,02	256,21
Traitements, salaires, charges sociales	123,78	124,38	126,14
Achats et charges externes	40,71	49,40	51,16
Participations et interventions	38,02	34,94	34,75
Dotations aux amortissements et provisions	14,06	13,93	12,61
Autres charges	5,41	5,19	5,24
Charges courantes non financières	221,98	227,85	229,88
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	20,51	23,16	26,33
Produits courants financiers	2,24	5,34	2,88
Charges courantes financières	7,37	7,32	6,93
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-5,13	-1,99	-4,05
RÉSULTAT COURANT	15,38	21,18	22,28
Produits exceptionnels	10,87	43,76	11,93
Charges exceptionnelles	8,49	44,33	11,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2,38	-0,58	0,86
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	17,75	20,60	23,14

ANNEXE 3 : Budgets annexes et régie

En millions d'euros	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clemenceau	Cuisine Centrale	Mistral Eaux Claires	Total budgets annexes	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT							
Recettes de gestion courantes	1,47	0,00	0,58	6,15	0,00	8,20	0,32
Dépenses de gestion courantes	1,42	0,06	0,98	6,50	0,00	8,95	2,29
Epargne de gestion courante (1)	0,05	-0,06	-0,40	-0,35	0,00	-0,75	-1,97
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	1,85	1,00	0,63	0,72	0,00	4,19	2,28
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00
Résultat exceptionnel (2)	1,85	1,00	0,62	0,71	0,00	4,18	2,28
Frais financiers	0,40	0,18	0,00	0,08	0,00	0,66	0,11
<i>dont frais financiers dette récupérable</i>	-0,11	-0,05	0,00	0,00	0,00	-0,16	0,00
Remboursement Emprunts	2,11	0,67	0,00	0,29	0,00	3,08	0,26
<i>dont remboursement capital dette récupérable</i>	-0,42	-0,35	0,00	0,00	0,00	-0,77	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	2,51	0,85	0,00	0,37	0,00	3,74	0,36
Epargne Nette = 1+2-3	-0,61	0,09	0,22	-0,01	0,00	-0,31	-0,05
Epargne de gestion	1,90	0,94	0,23	0,37	0,00	3,43	0,31
Epargne brute	1,50	0,76	0,23	0,29	0,00	2,77	0,21
INVESTISSEMENT							
Recettes réelles d'investissement	2,63	1,04	0,00	0,14	0,04	3,85	2,51
Dont emprunts	0,22	0,00	0,00	0,10	0,00	0,32	1,87
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	2,41	1,04	0,00	0,04	0,04	3,53	0,65
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,38	0,03	0,05	0,13	0,00	0,59	2,34
Dont dépenses d'équipement	0,38	0,03	0,05	0,13	0,00	0,59	2,34

Budget annexe : Activités économiques

Le budget annexe activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA. A partir de 2015, il a été décidé d'intégrer toutes les dépenses liées au Palais des Sports sur le budget annexe, au lieu du budget principal auparavant.

Depuis le 1er janvier 2015, de nombreux bâtiments affectés à ce budget annexe ont été transférés à la Métropole, comme le Marché d'Intérêt National, Cémoi, etc. En 2019, au 1er janvier, c'est l'équipement Alpexpo qui a été transféré à la Métropole au titre de la compétence développement économique.

Le budget retrace principalement en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (1,1 M€ en 2019 : taxe foncière, charges d'entretien, fluides, ...), et en recettes les loyers et les redevances perçues auprès des usagers (1,5 M€ en 2019). Ces dépenses et recettes 2019 sont sensiblement inférieures à 2018. En effet, le CA de 2019 porte le paiement de la taxe foncière 2018 (et sa refacturation au Crédit Agricole) du bâtiment Claudel tandis que le CA de 2018 porte celles des années 2016 et 2017 (et leur refacturation au Crédit Agricole).

D'autre part, du fait du transfert d'Alpexpo à la Métropole, la Ville n'a pas eu à s'acquitter de la taxe foncière 2019.

La subvention exceptionnelle en provenance du Budget principal est en hausse de 0,1M€ par rapport à 2018 et s'est élevée à 1,8M€ en 2019.

Le paiement des intérêts des emprunts a représenté 0,51 M€ en 2019, en baisse par rapport à 2018 (0,52 M€). Le remboursement du capital de la dette s'est quant à lui élevé à 2,5 M€ en 2019, contre 1,9 M€ en 2018. En effet, le décalage des travaux Allibert et le transfert Alpexpo ont permis de dégager des marges de manœuvre et donc de procéder à un remboursement d'emprunt anticipé.

Les immobilisations financières sont de 0,6 M€ en 2019 contre 1 M€ en 2018.

Cette diminution s'explique principalement par la diminution du remboursement de créance par Alpexpo (1 M€ en 2018 contre 200 K€ en 2019) liée d'une part à l'échéancier prévu par la délibération n°43 du 06/11/2017 et d'autre part au fait que la Ville a encaissé en 2018 les années 2017 et 2018, la créance 2017 ayant été reportée sur 2018. A noter qu'en 2019, la Ville a perçu sur ce budget des recettes de la Métropole, imputées au chapitre 27 :

- Au titre de la régularisation d'annuité de dette pour 0,08 M€ suite au transfert de la compétence développement économique en 2015, en application de la délibération n°65 du 08/07/2019.
- Au titre du transfert d'Alpexpo pour 0,34 M€ suite à sa mise en place d'un dispositif de dette récupérable par délibération n°93 du 23/09/2019.

Ce budget annexe a enregistré 0,4 M€ de dépenses d'équipement en 2019, en baisse par rapport à 2018 (0,6 M€). Cette baisse s'explique par de moindres investissements notamment sur le Palais des Sports et par le transfert d'Alpexpo à la Métropole.

Budget annexe : Locaux culturels

Ce budget comprend essentiellement les opérations budgétaires liées à la Salle de Musiques Amplifiées - SMA (La Belle Electrique). Compte tenu de la délégation de service public, la Ville prend à sa charge sur ce budget annexe, les dépenses liées aux travaux, à la réparation, au renouvellement des biens immobiliers ainsi que l'emprunt et l'amortissement concernant la SMA.

Les dépenses de fonctionnement sont de 0,39M€ en 2019 contre 0,4M€ en 2018, soit une hausse de 185 k€ (46%) essentiellement du fait de l'amortissement des biens. La subvention d'équilibre en provenance du Budget principal a augmenté de 0,22M€ par rapport à l'an dernier pour s'établir à 0,98M€ contre 0,76M€ du fait principalement de la baisse du résultat reporté.

A noter que la Ville perçoit une recette d'annuité de la Métropole dans le cadre du dispositif de dette récupérable mis en place en 2017 suite au transfert de la MC2 (délibération n°45 du 06/11/2017).

Budget annexe : Self Clemenceau

Ce budget annexe retrace les activités de restauration du self Clemenceau à destination des agents de la Ville et d'agents d'autres établissements (comme Orange, la Métropole...).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation entre 2018 et 2019, passant de 0,97M€ à 1,08 M€.

Les recettes en provenance des convives sont stables, on note une hausse du remboursement des plateaux repas pour l'organisation de déjeuners de travail par le budget principal de 30k€. On note cependant une baisse des recettes liées aux participations employeurs de 18k€. Globalement, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 0,26M€, passant de 0,94M€ en 2018 à 1,2 M€ en 2019, du fait notamment de la hausse de la subvention exceptionnelle en provenance du budget principal de 0,22M€ (0,63M€ en 2019 contre 0,41M€ en 2018) suite notamment à une hausse des dépenses supérieure à celle des recettes.

Budget annexe : Cuisine centrale

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale.

Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Les recettes des restaurants scolaires sont perçues au budget principal et font l'objet d'un reversement au budget annexe.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent entre 2018 et 2019, passant de 6,18 M€ à 6,58 M€ (6%), principalement du fait de la progression des dépenses de denrées alimentaires. Les recettes sont stables, ce qui a conduit à une hausse de la subvention exceptionnelle en provenance du budget principal de 0,19M€ (0,71 en 2019 contre 0,52M€ en 2018)

Budget annexe : Mistral – Eaux Claires

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

La dernière cession foncière prévue sur ce budget (ilot Bachelard) a été signée et encaissée fin 2018 pour un montant de 478 K€ HT. Les dépenses de travaux de réseaux en lien avec cette parcelle sont quant à eux repoussés et n'ont pas eu lieu en 2018. Le budget 2019 n'a donc enregistré que les écritures liées aux stocks de terrain, et à la dette.

Régie lumière

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financière ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la Ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1,42 M€), à la maintenance du réseau d'éclairage public (0,64 M€) et à la pose et dépose des illuminations de Noël (0,13 M€). Les montants réalisés sont quasiment identiques à ceux de 2018 sauf pour la consommation d'électricité où le montant versé était de 1,26 M€. Cette augmentation s'explique par un rattrapage sur 2019 de factures datant d'avant 2016.

En dépit de cette hausse, la subvention exceptionnelle du budget principal reste stable avec un montant versé de 2,27 M€ contre 2,26 M€ en 2018.

Les principales dépenses d'investissement sont réalisées par l'exploitant (2,2 M€) et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie. Ainsi, un avenant a été signé avec l'exploitant, sans augmentation de coût, stipulant de ne plus installer de lampes à sodium mais uniquement à LED. Il entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2021. Les autres dépenses d'investissement concernent les illuminations de Noël (0,10 M€), les illuminations des sites patrimoniaux (52 k€) et le remboursement du capital de la dette (0,25 M€). L'année 2018 a été marquée par l'augmentation exceptionnelle des dépenses d'investissement.

D'où une évolution des recettes d'investissement en 2019 à la baisse avec une diminution de l'emprunt de 1 M€ par rapport à 2018 (1,9 M€) et une augmentation du FCTVA de 0,31 M€ (0,65 M€).

Résultat de clôture des budgets annexes

Résultat de clôture des BA (hors régie lumière)	CA 2019		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Affectation en réserves	2,00		2,00
Épargne nette non retraitée	-0,31		-0,31
Produits de cession			
Emprunts nouveaux	0,32		0,32
Autres recettes réelles d'investissement	0,76	0,00	0,76
Travaux pour compte de tiers			
Dépôts et cautionnement			
Excédent antérieur	0,78		0,78
TOTAL RECETTES	3,55	0,00	3,55
Déficit antérieur	1,98		1,98
Dépenses réelles d'investissement (hors 45 et hors remboursement emprunt en capital)	0,59	0,24	0,83
Travaux pour compte de tiers			
Dépôts et cautionnement			
TOTAL DÉPENSES	2,56	0,24	2,80
RÉSULTAT	0,99	-0,24	0,75

Résultat de clôture consolidé

Résultat de clôture consolidé (BA + BP) (hors régie lumière)	CA 2019		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Affectation en réserves	24,26		24,26
Épargne nette non retraitée	8,73		8,73
Produits de cession	2,63		2,63
Emprunts nouveaux	12,68	12,00	24,68
Autres recettes réelles d'investissement	19,79	1,03	20,81
Travaux pour compte de tiers	0,24	0,00	0,24
Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00
Excédent antérieur	1,75		1,75
TOTAL RECETTES	70,08	13,03	83,11
Déficit antérieur	19,76		19,76
Dépenses réelles d'investissement (hors 45)	45,99	14,69	60,68
Travaux pour compte de tiers	0,11	0,01	0,12
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
TOTAL DÉPENSES	65,87	14,70	80,57
RÉSULTAT	4,21	-1,67	2,54

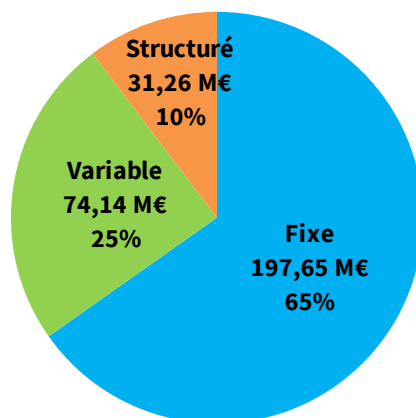
Résultat de clôture régie Lumière

Résultat de clôture régie lumière	CA 2019		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Affectation en réserves	0,65		0,65
Épargne nette non retraitée	-0,05		-0,05
Produits de cession	0,00		0,00
Emprunts nouveaux	1,87		1,87
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	0,77	0,77
Travaux pour compte de tiers	0,00		0,00
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
Excédent antérieur	0,26		0,26
TOTAL RECETTES	2,72	0,77	3,49
Déficit antérieur	0,16		0,16
Dépenses réelles d'investissement (hors 45 et hors remboursement emprunt en capital)	2,34	1,00	3,34
Travaux pour compte de tiers	0,00		0,00
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
TOTAL DÉPENSES	2,50	1,00	3,50
RÉSULTAT	0,22	-0,23	-0,01

ANNEXE 4 : Éléments relatifs à la dette

Structure de la dette après swaps (M€)

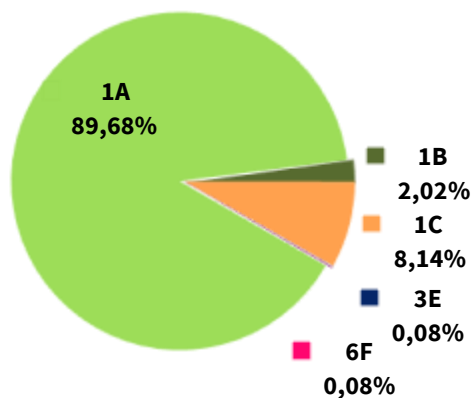
Structure de la dette après swaps (M€)
au 31/12/2019



Classification des risques des emprunts

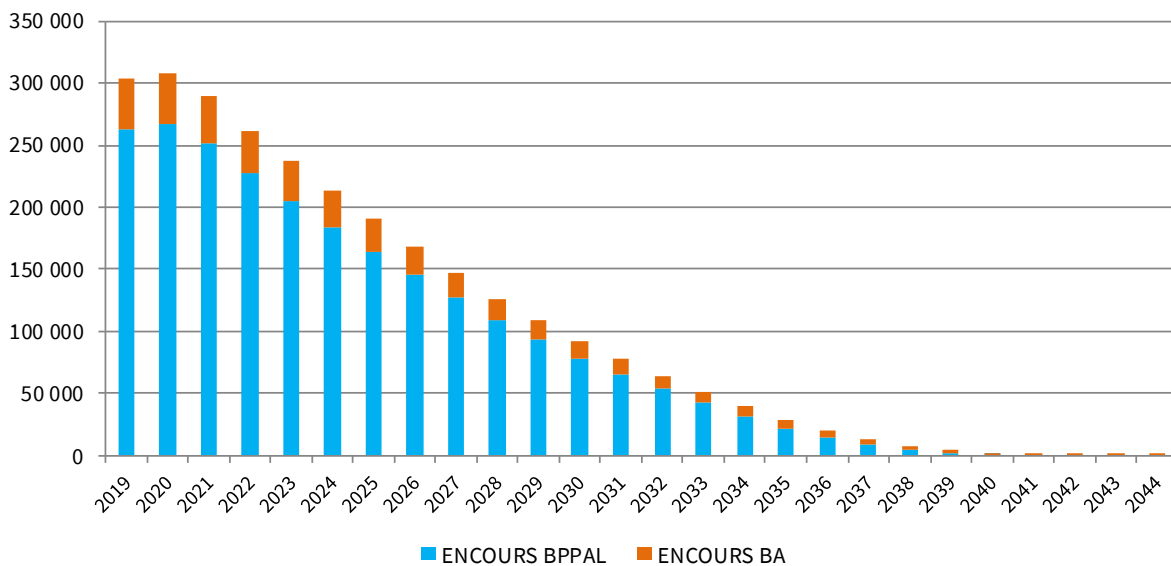
	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

Classification des risques des emprunts au 31/12/2019



Profil d'extinction de la dette

Profil d'extinction de la dette



Capacité de désendettement

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette**	Capacité de désendettement
CA 2011	44,34	8,71	35,62	269,11	7,55
CA 2012	42,57	8,33	34,24	267,01	7,80
CA 2013*	37,72	7,86	29,86	267,37	8,95
CA 2014*	31,54	6,35	25,19	266,99	10,60
CA 2015*	27,61	6,30	21,30	252,37	11,85
CA 2016*	30,21	6,38	23,83	254,31	10,67
CA 2017* budget principal	31,39	6,17	25,22	259,23	10,28
CA 2018* budget principal	33,73	6,21	27,51	256,97	9,34
CA 2019* budget principal	35,57	5,58	29,99	249,29	8,31

*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

**L'encours de dette est neutralisé de l'encours de dette récupérable lié à la compétence voirie refacturé à la Métropole.

Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31.12.2019	% au 31.12.2019	Rappel au 31.12.2018
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)*	81,52 M€	26,90%	77,55 M€
Groupe Caisse d'Epargne	49,54 M€	16,35%	52,58 M€
Groupe Crédit Agricole	41,19 M€	13,59%	45,47 M€
Caisse des Dépôts et Consignations	40,18 M€	13,26%	43,70 M€
AGENCE FRANCE LOCALE	31,55 M€	10,41%	28,31 M€
Deutsche Pfandbriefbank AG	27,85 M€	9,19%	30,32 M€
Banque Postale*	6,98 M€	2,30%	9,22 M€
Société Générale	6,53 M€	2,15%	7,65 M€
FMS Wertmanagement (ex Depfa)	6,47 M€	2,14%	7,55 M€
Rivage Investment (ex Royal Bank of Scotland)	5,61 M€	1,85%	6,10 M€
NATIXIS (emprunt obligataire)**	2,94 M€	0,97%	3,92 M€
Groupe Crédit Mutuel	1,66 M€	0,55%	1,82 M€
Métropole de Grenoble (régularisation encours)	0,76 M€	0,25%	0,00 M€
BNP Paribas	0,24 M€	0,08%	0,74 M€
Organismes de droit public	0,02 M€	0,01%	0,04 M€
Total Général tous budgets	303,06 M€	100,00%	314,97 M€

* La Banque Postale a cédé ses contrats de prêt à la SFIL dont elle est actionnaire.

** L'encours au 31/12/2019 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

ANNEXE 5 : Détails « autres »

Détails « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Détail autres recettes de gestion courantes	13,17	12,15	12,04
Atténuations de charges	0,43	0,38	0,31
Autres taxes	3,78	3,66	3,66
Participations	8,96	8,11	8,08

Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Produits des services, du domaine et ventes diverses* (K€)	1,14	1,06	0,82
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,13	0,04	0,05
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,28	0,39	0,25
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,30	0,25	0,22
Concessions cimetières (produit net)	0,23	0,28	0,22
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,02	0,02	0,02
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,02	0,03	0,03
Commissions	0,14	0,00	0,00
Ventes de récoltes	0,00	0,00	0,00
Travaux	0,00	0,01	0,00
Vente de marchandises	0,02	0,01	0,02
Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,02	0,00

*La redevance d'occupation du domaine public communal a été basculée à partir du BP 2018 dans "Produits des services, du domaine et ventes diverses" du fait de l'encaissement par la Ville du forfait post-stationnement.

Détail « autres » charges à caractère général

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Autres charges à caractère général	15,17	17,26	18,43
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,48	4,59	4,58
Frais de gardiennage	2,04	1,94	2,20
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	0,01	1,45	2,18
Divers	1,25	1,62	1,76
Taxes foncières	1,21	1,01	0,86
Transports de biens et transports collectifs	0,84	0,70	0,79
Charges locatives de copropriété	1,11	1,03	0,78
Remboursements de frais au CCAS	0,51	0,47	0,72
Frais de nettoyage des locaux	0,70	0,70	0,66
Autres frais divers	0,48	0,72	0,66
Achat de prestation de services	0,70	0,72	0,66
Etudes et recherches	0,34	0,36	0,51
Versement à des organismes de formation	0,38	0,43	0,49
Honoraires	0,35	0,43	0,40
Redevances pour services rendus	0,11	0,40	0,39
Concours divers (cotisations...)	0,12	0,18	0,22
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,13	0,09	0,10
Autres impôts locaux	0,04	0,04	0,08
Autres services extérieurs	0,09	0,05	0,07
Services bancaires et assimilés	0,06	0,05	0,07
Documentation générale et technique	0,07	0,07	0,05
Frais d'actes et de contentieux	0,05	0,10	0,04
Impôts indirects	0,00	0,00	0,04
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,03	0,02	0,04
Frais de colloques et de séminaires	0,02	0,07	0,03
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,02	0,02	0,03
Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,01	0,01
Matières premières et fournitures	-	-	-
Crédit-bail mobilier	-	-	-

ANNEXE 6 : Acronymes

AC	Attribution de Compensation
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BP	Budget Primitif
BS	Budget Supplémentaire
CA	Compte Administratif
CAP	Commission Administrative Paritaire
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCIAG	Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ	Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DMTD	Droits de Mutation à titre onéreux
DNP	Dotation nationale de péréquation
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSU	Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP	Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD	Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG	Gaz et Electricité de Grenoble
K€	Milliers d'euros
M€	Millions d'euros
Mds	€ Milliards d'euros
MIN	Marché d'Intérêt National
PNRU	Programme National de Renouvellement Urbain
QPV	Quartiers Politique de la Ville
REG	Régie Eau de Grenoble
REP	Régie de l'Eau Potable
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS	Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM	Société d'Economie Mixte
STB	Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
SYMBHI	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TIR	Travaux d'Investissement en Régie
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté